

**PROGRAMME CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
NATIONALES POUR UNE GESTION STRATEGIQUE
DU DEVELOPPEMENT
(PRECAGED)**

**SCHEMA DIRECTEUR
de la
STATISTIQUE**

Version finale

**PROGRAMME CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
NATIONALES POUR UNE GESTION STRATEGIQUE
DU DEVELOPPEMENT
(PRECAGED)**

**SCHEMA DIRECTEUR
de la
STATISTIQUE**

Version finale

Mai 2001

INTRODUCTION GENERALE	4
PREMIERE PARTIE: Etat du SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL ..	6
INTRODUCTION.....	7
I. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	7
I.1 REGLEMENTATION DE LA PRODUCTION STATISTIQUE	8
I.2 LES STRUCTURES DE PRODUCTION ET DE COORDINATION STATISTIQUE	8
I.2.1 <i>Les structures centrales de production statistique.</i>	8
I.2.1.1. La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)	8
I.2.1.2 Les Directions Régionales du Plan et de la Statistique (DRPS).	10
I.2.2 <i>Les structures sectorielles</i>	12
I.2.2.1 Les Cellules de Planification et de Statistique (CPS)	12
I.2.2.2. Les observatoires	13
I.2.2.3. Autres services statistiques sectoriels	13
I.3 LES ORGANES CONSULTATIFS.....	14
I.3.1 <i>Le Comité de Coordination Statistique : Organe central consultatif</i>	14
I.3.2 <i>Les organes consultatifs sectoriels.....</i>	15
I.4. ORGANISATION DE LA PROFESSION DE STATISTICIEN.....	17
I.4.1 <i>Le Statut des statisticiens</i>	17
I.4.1. <i>L'Association Malienne de Statistique (AMSTAT)</i>	17
II. SITUATION DES STRUCTURES STATISTIQUES DU SSN.....	17
II.1. LA DNSI.....	18
II.1.1 <i>Moyens mobilisés pour la statistique à travers la DNSI.....</i>	18
II.1.2 <i>Analyse de la fonction de production.....</i>	20
II.1.3 <i>Analyse de la fonction de diffusion</i>	21
II.1.4 <i>Analyse de la fonction d'orientation et de coordination</i>	22
II.1.5 <i>Analyse de la fonction de promotion de l'utilisation des statistiques</i>	24
II.2. SITUATION DES CELLULES DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE	24
II.2. 1 <i>Cellule de Planification et de Statistique du Ministère du Développement Rural</i>	24
II.2. 2 <i>Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education Nationale</i>	25
II.2. 3 <i>Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé des Personnes Agées et de la Solidarité</i>	26
II.2. 4 <i>Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire , de l'Environnement et de l'Urbanisme</i>	27
II.2. 5 <i>Cellule de Planification et de Statistique du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau</i>	27
II.3 SITUATION DES AUTRES STRUCTURES SECTORIELLES DE PRODUCTION STATISTIQUE.....	28
II.3.1 <i>Cellule informatique et Statistique de la Direction Nationale des Impôts</i>	28
II.3.2 <i>Section Prix et Marché de la Division Statistique et Informatique de l'OMBEVI.....</i>	28
II.3.3 <i>Observatoire des Transports de la Direction Nationale des Transports.....</i>	29
II.3. 4. <i>Bureau Statistique et Suivi Evaluation de la DNAMR.....</i>	29
III LA DEMANDE DE STATISTIQUES	30
III.1 CATEGORIES ACTUELLES DE DEMANDE DE STATISTIQUES.....	30
III.1.1 <i>Types d'expression des besoins en données statistiques au niveau national.....</i>	30
III.1.2. <i>Les engagements extérieurs en matière de statistique.....</i>	32

III.2 ANALYSE DE LA DEMANDE	33
IV. EXPOSE DES PROBLEMES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	34
IV.1 EXISTENCE DE LACUNES INSTITUTIONNELLES GRAVES	34
IV.2 ABSENCE D'UNE STRATEGIE CONCERTEE RENDANT DIFFICILE LA COORDINATION	35
IV.3 ABSENCE D'UNE VERITABLE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES.....	36
IV.4 VALORISATION INSUFFISANTE DES DONNEES	38
IV.5 INADEQUATION DES MOYENS FINANCIERS MIS EN OEVRE	39
DEUXIEME PARTIE: POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES-ORIENTATIONS GENERALES ET PLANS D'ACTION.....	41
INTRODUCTION.....	42
V. ENONCE DE PRINCIPES	43
VI. LES ORIENTATIONS GENERALES ET LES OBJECTIFS	44
VI.1. LES OBJECTIFS	44
VI.2. MODALITES DE REALISATION DES OBJECTIFS	46
VII PLANS D'ACTION.....	48
VII.1 PLAN D'ACTIONS INSTITUTIONNELLES	48
VII.1.1 <i>Relecture des textes réglementaires</i>	48
VII.1.2 <i>Créations et modifications d'instances et de structures</i>	50
VII.1.3 <i>Formation du personnel pour les statisticiens en quantité et en qualité.....</i>	52
VII.1.4 <i>Formation des utilisateurs de statistique</i>	53
VII.1.5 <i>Elaboration et mise en œuvre d'un cadre de gestion des ressources humaines</i>	54
VII.1.6 <i>Elaboration et mise en application d'une stratégie de financement des opérations statistiques courantes</i>	54
VII.1.7 <i>Pour les opérations statistiques spéciales et la formation des ressources humaines, définition d'une stratégie de financement, élaboration et mise en œuvre d'un programme de financement à moyen terme</i>	55
VII.2 PLAN D'ACTION DE NORMALISATION STATISTIQUE	58
VII.3 PLANS SECTORIELS D'ACTION	60
VII.3.1 <i>Plan d'actions pour le système de statistiques économiques , financières et monétaires ..</i>	60
VII.3.2 <i>Plan d'actions pour le système de statistiques démographiques</i>	63
VII.3.3 <i>Plan d'actions pour le système de statistiques sociales.....</i>	65
VII.3.4 <i>Plan d'actions pour le système de statistiques agropastorales</i>	69
VII.3.6 <i>Plan d'actions pour le système de statistiques environnementales</i>	78
VII.3.7 <i>Contrôle de la réalisation du plan d'actions</i>	79
ANNEXES	80
1) DEMANDE DE STATISTIQUES	80
2) CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DES PLANS D'ACTIONS	80

Introduction générale

Le rôle instrumental de l'information statistique dans le processus de développement économique et social est fondamental. Ce rôle s'inscrit dans la démarche qui veut que la prise de décision se fasse sur la base d'informations pertinentes. Il prend une signification particulière dans un monde de compétitivité économique de plus en plus farouche. La globalisation de l'économie mondiale exige une plus grande rationalité des économies nationales, les situations particulières de rente tendant à disparaître. Cette rationalisation passe, en ce qui concerne le Mali, par une plus grande libéralisation de l'économie et une décentralisation de la gestion de la société ; d'où :

- davantage de prises de décision décentralisées ;
- renforcement du rôle d'arbitre et de régulateur de l'autorité centrale.

Pour les privés, la société civile et les collectivités, il s'agit de se donner les moyens de saisir les opportunités en matière économique, dans un environnement social bien évalué, en vue de promouvoir leurs intérêts respectifs. A l'Etat, qui doit fixer les règles du jeu et arbitrer dans le sens de l'intérêt général, il faut des données crédibles et objectives. Les besoins en informations statistiques pertinentes en sont d'autant augmentés.

Face à cette situation, il faut un engagement résolu tant en ce qui concerne la production statistique qu'au niveau de la mise à disposition et de l'utilisation des statistiques. Il ne suffit pas de produire simplement ; il faut produire des statistiques nécessaires, pour une utilisation effective dans les processus de prise de décision. Ce sont donc des exigences nouvelles et renouvelées, des besoins multiformes, évalués à l'aune des politiques économiques et sociales en vigueur, pour satisfaire des utilisateurs divers.

Le système statistique actuel est-il apte à répondre à ces exigences nouvelles ? Après avoir subit des phases successives d'ajustement pour tenir compte de l'évolution des politiques économiques et sociales mises en œuvre par le Gouvernement, le système semble avoir atteint la limite de ses capacités. Une analyse de la situation institutionnelle et opérationnelle du système permet de s'en convaincre.

Cette analyse en mettant en évidence les lacunes institutionnelles ainsi que les dysfonctionnements et les raisons qui y conduisent, fait comprendre combien le temps des ajustements est passé. Elle amène à poser d'emblée la problématique du nécessaire développement des statistiques en des termes d'orientations stratégiques. Il faut en effet assurer une production statistique en continue adaptation à des besoins changeants et promouvoir le partage de l'information statistique pour que le maximum d'utilisateurs publics et privés y accède. Ceci ne peut aller sans une restructuration institutionnelle profonde. Des objectifs stratégiques en découlent :

- produire les statistiques nécessaires dans le respect des normes de qualité définies ;
- assurer le partage de l'information statistique par sa valorisation et sa diffusion selon des moyens garantissant une meilleure accessibilité ;
- reformer le SSN au plan institutionnel ;
- élaborer et mettre en place une politique de gestion rationnelle des ressources humaines ;
- élaborer et mettre en place une politique rationnelle de financement du SSN.

Les actions, permettant de réaliser ces objectifs, sont définies et leurs conditions de mise en œuvre déterminées.

PREMIERE PARTIE

ETAT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Introduction

Il faut entendre par Système Statistique National (SSN) :

- l'ensemble des besoins et utilisations de statistiques (objectifs du système) ;
- l'ensemble des moyens mis en œuvre pour les satisfaire :
 - textes, règlements et procédures,
 - institutions (attributions, ressources humaines, ressources matérielles)
- l'ensemble de la production statistique (résultat du système)

Pour trouver les voies d'amélioration du SSN, l'analyse de la situation de la production et de l'utilisation des statistiques répond au besoin d'identifier ses dysfonctionnements. Contrairement à la pratique courante, la demande en statistiques n'est pas traitée ici comme un facteur exogène au système national statistique. Elle en est une composante pleine et entière, facteur de son dynamisme. Aussi l'évaluation de cette demande fait-elle partie de l'analyse de la situation.

Dans la perspective de faire des propositions d'ordre institutionnel et opérationnel pour le développement harmonieux des statistiques pour que celles-ci puissent jouer pleinement leur rôle d'éclairage pour la prise de décision, l'analyse du SNS se doit de faire :

- l'examen du cadre institutionnel de la demande et de la production de statistiques pour vérifier sa pertinence dans le contexte actuel du Mali ;
- l'inventaire et l'examen critique de la production et de la diffusion de statistiques, ceci à travers l'analyse de l'état des structures statistiques ;
- l'identification des besoins comme demande déclinant des politiques en vigueur.

Au terme de cette analyse, on pourra identifier les grands problèmes dont souffre le SSN.

I. Organisation institutionnelle du Système Statistique National

L'analyse organisationnelle vise à mettre en évidence les imperfections et dysfonctionnements du système afin d'identifier les solutions permettant de lui assurer une plus grande performance. Le SSN dans son état actuel réalise certes des performances dans bien de domaines; ces performances apparaissent de façon implicite au travers de l'analyse du système mais le but de cette analyse n'est pas tant de les mettre en évidence. Il s'agit plutôt d'un diagnostic du système.

Pour ce faire la démarche a consisté à exploiter la documentation existante notamment les textes législatifs, à réaliser une enquête par correspondance en vue de dégager le profil général des structures de production et d'enregistrer les besoins des utilisateurs, à réaliser des interviews de spécialistes exerçant dans le domaine de la production et de l'utilisation des statistiques. On signale que le traitement des questionnaires de l'enquête par correspondance a été davantage qualitatif, en raison du faible taux de réponse (25%).

I.1 Réglementation de la production statistique

Le texte fondamental qui régit la production statistique est l'**ORDONNANCE N° 91-029 / P-CTSP** du 29 juin 1991 portant obligation de réponse aux enquêtes statistiques officielles et confidentialité des informations individuelles collectées à des fins de statistiques officielles . Cette ordonnance :

- définit l'enquête statistique officielle,
- institue l'obligation de réponse aux personnes physiques et morales sous peine d'amende,
- ordonne la confidentialité des renseignements individuels recueillis lors d'une enquête officielle,
- fait obligation aux agents de la statistique de prêter serment devant le tribunal,
- punit par les peines prévues par l'article 195 du code pénal, les violations de la confidentialité des renseignements individuels.

I.2 Les structures de production et de coordination statistique.

La production officielle statistique est instituée et réglementée par des textes fondamentaux de portée générale et des textes de création et d'organisation de structures officielles. Elle est organisée autour d'une structure centrale: la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) avec ses démembrements, les Directions Régionales du Plan et de la Statistique (DRPS). Y contribuent, des structures sectorielles telles que les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) et des services particuliers des ministères.

I.2.1 Les structures centrales de production statistique.

I.2.1.1. La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI).

Elle est créée par l'**ORDONNANCE N° 77-30 / C.M.L.N.** du 30 mars 1977. Cette ordonnance, exécutée comme loi de l'Etat crée la D.N.S.I. en tant que service public. C'est l'acte fondamental de la statistique officielle par lequel l'Etat exprime ses besoins principaux en matière de statistique et crée la structure : la D.N.S.I. pour les satisfaire. Ces besoins englobent la production et la diffusion de statistiques ainsi que la coordination de l'environnement de cette production. La D.N.S.I. a ainsi pour mission :

- de collecter, traiter, interpréter et diffuser l'information statistique produite par elle-même ou par d'autres organismes ;
- de coordonner le Système Statistique National ;
- d'effectuer les études nécessaires en vue de définir une politique nationale de l'informatique ;
- de contribuer et veiller à l'usage généralisé des données statistiques par l'ensemble des agents économiques.

Le **DECRET N° 144 / PG-RM** du 24 juin 1984 portant organisation et fonctionnement de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (D.N.S.I.), organise la DNSI en 5 divisions :

- Division des statistiques générales est chargée de :
 - collecter, vérifier et mettre à la disposition des utilisateurs, les renseignements chiffrés sur les activités des administrations et des entreprises
 - procéder à l'établissement du Bulletin mensuel de statistique, de l'annuaire statistique, des statistiques douanières.

Elle est organisée en 6 sections :

- section statistiques sociales,
 - section prix,
 - section immatriculation,
 - section revenu - finance,
 - section documentation,
 - section industrie - infrastructure - commerces et services
- Division des enquêtes, est chargée de la préparation, du lancement, du contrôle, du dépouillement et de l'analyse des enquêtes. Elle est organisée en 3 sections:
 - section cartographie,
 - section codification,
 - section méthode.
 - Division de la population, est chargée de :
 - préparer et de procéder au recensement de la population,
 - faire des études, analyses et projections démographiques.

Elle est organisée en 4 sections :

- section emploi
 - section mouvement de la population,
 - section état de la population,
 - section état civil.
- Division de la comptabilité nationale, est chargée de :
 - élaborer les comptes économiques,
 - procéder à des enquêtes dans l'industrie, le commerce et les services,
 - effectuer des études de conjoncture,
 - participer à l'élaboration de la balance des paiements,
 - faire des recherches méthodologiques.

Elle est organisée en 2 sections :

- section activités tertiaires,
 - section études et synthèse.
- Division de l'informatique est chargée de :
 - élaborer les éléments d'une politique informatique nationale et de veiller à son adaptation aux besoins socio-économiques du pays,

- traiter les travaux mécanographiques du Gouvernement, des sociétés ou services privés pour lesquels elle sera sollicitée.

Elle est organisée en 2 sections :

- section étude,
- section exploitation.

1.2.1.2 Les Directions Régionales du Plan et de la Statistique (DRPS).

Le DECRT N° 188/ PG -RM du 3 août 1984 crée dans chaque chef-lieu de région et dans le District de Bamako, la Direction Régionale du Plan et de la Statistique (DRPS). Placée sous la direction technique du Directeur National de la Statistique pour ce qui concerne ses activités statistiques, la DRPS a pour mission au plan statistique, pour sa circonscription administrative de :

- ✓ collecter, interpréter et diffuser l'information statistique produite par elle-même ou par la DNSI ;
- ✓ contribuer et veiller à l'usage généralisé des données statistiques par l'ensemble des agents économiques.

De l'édifice juridique général

- L'acte fondamental de la statistique est posé par l'ORDONNANCE N°77-30 / C.M.L.N. du 30 mars 1977 portant création de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (D.N.S.I.). Cette ordonnance crée la structure sans que soit défini au préalable *un cadre juridique pour la production et l'utilisation de statistiques*.
- Ainsi l'instrument (la DNSI) incarne l'objet (la statistique). On y voit non seulement tendance implicite de centralisation, mais aussi une vision de la statistique privilégiant grandement l'élaboration des agrégats nationaux au détriment d'autres statistiques ne concourant pas à cette élaboration (statistiques sociales par exemple). Les évolutions économiques et sociales ont induit par nécessité, un fort besoin de statistiques sectorielles d'où émergence de multiples domaines d'utilisation. On a assisté à une décentralisation de fait de la production.
- Le cadre juridique dont il est question va au-delà de ce qui est prévu par l'ORDONNANCE N° 91-029 / P-CTSP du 29 juin 1991 portant obligation de réponse aux enquêtes statistiques officielles et confidentialité des informations individuelles collectées à des fins de statistiques officielles. Il est davantage question d'une loi définissant la statistique et les statistiques officielles ainsi que les règles de leur production et de leur utilisation, tout comme il en existe réglementant le transport et la profession de transporteur, la santé et la profession du personnel de la santé.

Des missions et de l'organisation de la DNSI

- Les missions de la DNSI sont trop générales et universelles au sens où elles englobent toute la statistique dans tous les domaines et pour tous ses créneaux : collecte, analyse, synthèse, publication, planification, coordination, politique informatique. Avec l'évolution de la société et de l'économie, le contenu des missions a changé en gagnant en profondeur et en volume et les capacités de la DNSI n'ont pas suivi l'évolution.
- Cela se manifeste à travers de l'organisation de la DNSI ; organisation qui conditionne les ressources humaines mises à disposition : les attributions de la division informatique ne sont plus d'actualité, les sections de codification et de cartographie au sein de la Division des enquêtes font référence à une organisation d'enquête dépassée du fait de la microinformatique.
- A travers cette organisation, transparaît la prédominance de l'optique production au détriment de l'optique utilisation (peu de place à l'analyse statistique et à la documentation).
- Les niveaux d'exercice de la fonction coordination ne sont pas assez explicités. Dans l'organisation en effet, n'apparaissent pas clairement les niveaux où s'exerce la fonction de coordination du SSN, fonction qu'il faut distinguer de la coordination des activités de la DNSI à la charge de la Direction. A y voir de près, tout se passe comme si l'activité de coordination était imbriquée dans l'activité de production. Autrement dit, toute production est supposée se faire et ne se faire que dans un cadre coordonné. Aussi les attributions des divisions ne font-elles pas explicitement cas de leur rôle de coordination. L'ampleur prise actuellement par les productions statistiques périphériques est une des conséquences indirectes de cette attitude.

I.2.2 Les structures sectorielles

I.2.2.1 Les Cellules de Planification et de Statistique (CPS)

L'ORDONNANCE N° 92-052 / P-CTSP du 5 juin 1992 crée au sein des départements ministériels en tant que service rattaché, la Cellule de Planification et de Statistique (CPS). Les départements ministériels concernés sont ceux chargés de l'agriculture, de l'élevage et environnement, des transports, des travaux publics et de l'habitat, de l'éducation, des mines, de l'hydraulique et de l'énergie, de la santé publique, de l'action sociale et de la promotion de la femme.

La CPS est chargée en matière de statistique :

- d'identifier et de formuler les besoins en matière de statistique et d'études de base ;
- d'assurer la coordination de la production d'informations statistiques et d'études de base en vue de leur diffusion sur proposition du Ministère chargé du département concerné.

Les décrets fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des CPS prévoient que "les activités de planification et de statistique sont orientées et évaluées par un comité de pilotage présidé par le Ministre de tutelle ou son représentant et composé des structures et organismes intervenant dans le secteur".

Des missions de programmation et d'orientation statistiques des CPS

- Les CPS sont chargées en matière statistique de :
 - identifier et de formuler les besoins en matière de statistique de base ;
 - assurer la coordination de la production d'informations statistiques et d'études de base en vue de leur diffusion sur proposition du Ministre de tutelle.
- Ceci est stipulé sans modifier l'**ORDONNANCE N° 77-30 / C.M.L.N.** du 30 mars 1977 portant création de la D.N.S.I. et qui donne à celle-ci la fonction de coordonner l'ensemble du Système Statistique. L'ordonnance 92-052 / P-CTSP ne fait pas explicitement référence ni à la DNSI et à l'ordonnance qui la crée, ni au comité de coordination statistique. Les CPS dont la mission est d'organiser et de coordonner en matière de statistique sont ainsi créées en faisant fi de toutes autres structures ou instances de coordination préexistantes.
- De fait il pourrait y avoir conflit de compétence entre CPS et DNSI. Comme pour y remédier, l'arrêté d'application organisant le fonctionnement du comité de coordination (on rappelle que l'ordonnance créant ce comité, est antérieure à celle qui crée les CPS) attribue à la CPS du Ministère de l'Education et à celle du Ministère de l'Agriculture, la présidence du sous-comité statistique relative à leur domaine respectif. Ainsi la coordination par la DNSI peut s'exercer à travers le comité de coordination.

1.2.2.2. Les observatoires

Dans des domaines particuliers, des structures d'élaboration et d'analyse statistiques ont été créées sous l'appellation d'observatoire.

➤ **L'Observatoire de l'Emploi et de la Formation professionnelle (OEF)**

Il fait le bilan de l'emploi dans le secteur moderne, établit les statistiques de besoins en formation en ce qui concerne le secteur moderne. Il produit annuellement les paramètres du marché de travail à partir des enquêtes ménages.

➤ **L'Observatoire des Transports**

L'observatoire est chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion de données statistiques sur les transports. Pour cela, elle fait des enquêtes sur les coûts et prix des transports auprès des transporteurs et des commerçants et exploite les rapports des Directions régionales des Transports ainsi que ceux des entrepôts du Mali dans les ports.

➤ **L'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) :**

Il a pour mission de collecter, traiter et diffuser des informations statistiques, réglementaires sur tous les facteurs qui influencent la formation des prix pratiqués sur le marché agricole. A ce titre, il est chargé de :

- ✓ Produire et diffuser les informations statistiques auprès des utilisateurs ;
- ✓ Analyser l'évolution des prix et autres indicateurs permettant d'apprécier la situation du marché agricole ;
- ✓ Mener sur sa propre initiative ou à la demande, des activités d'études et de recherches concernant les facteurs qui influent sur la formation des prix agricoles ;
- ✓ Favoriser les échanges d'information entre producteurs, commerçants, transformateurs de produits agricoles à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

➤ **L'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD)**

« Il a pour missions l'analyse, le traitement et la diffusion des informations existantes en vue d'améliorer la définition et l'évaluation des politiques, programmes et projets centrés sur le Développement Humain Durable et la Lutte contre la Pauvreté au Mali » (Article 11 du Décret 99-149/PM-RM du 9 juin 1999). A ce titre, il est doté d'une unité chargée du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cette unité doit définir et produire les indicateurs pertinents de suivi de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

1.2.2.3. Autres services statistiques sectoriels

La plupart des Départements et Directions techniques produisent pour leur propre compte des statistiques, ou contribuent à la production de statistiques administratives. Il en est de même pour les unités importantes de production ou de gestion agricoles et non agricoles. On cite à titre d'exemple.

➤ **Structures du MDR**

- ✓ Le Bureau de Statistique et de Suivi Evaluation (BSSE) de la DNAMR ;
- ✓ Le Bureau de Statistique et de Suivi Evaluation (BSSE) de la DNAER ;
- ✓ Le Bureau de Statistique et de Suivi Evaluation (BSSE) de la DGRC.
- ✓ Les offices Compagnie et opérations agricoles : CMDT, ON, ORS, ORM, OHVN, OMBEVI.

➤ **Autres services statistiques de structures techniques (liste non exhaustive)**

- ✓ Service statistique de l'Office de Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- ✓ Service statistique de l'EDM ;
- ✓ Service statistique de la Division Epidémiologie ;
- ✓ Cellule Informatique et Statistique de la Direction Nationale des Impôts ;
- ✓ Service des Etudes de la BCEAO
- ✓ Division statistique de la Direction Générale des Douanes;
- ✓ Division Programmation et Financement de la DNP;
- ✓ Service de statistique de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence.

I.3 Les organes consultatifs

I.3.1 Le Comité de Coordination Statistique : Organe central consultatif

Le **DECRET N° 91-145 / P-CTSP** du 29 juin 1991 crée sous l'autorité du Ministre chargé de la statistique et de l'informatique, le Comité de Coordination Statistique en tant qu'organe consultatif chargé d'assister la D.N.S.I. dans la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics. Il délibère et donne son avis sur :

- le projet de programme annuel et pluriannuel de statistique,
- le rapport annuel sur l'exécution du programme de statistique,
- l'état du système statistique,
- l'utilisation des normes uniformes dans l'établissement des différentes séries statistiques eu égard aux normes internationales et régionales,
- les propositions d'amélioration des statistiques diffusées par les services publics,
- la diffusion des données et analyses statistiques dérivées des opérations de collecte auprès des utilisateurs publics et privés,
- les rapports sur l'avancement des travaux prévus au programme annuel,
- tout autre dossier à la demande de la D.N.S.I.

Il est présidé par le Directeur National de la Statistique et de l'Informatique et comprend les membres suivants :

- le Directeur National de la Planification,
- le Directeur National des Industries,
- le Directeur National des Transports,
- le Commissaire au Tourisme,
- le Directeur National de la Santé Publique,
- le Directeur National des Affaires Sociales,

- le Directeur Général de l'Institut d'Economie Rurale,
- le Directeur Administratif et Financier du Ministère de l'Education National,
- le Directeur Général des Douanes,
- le Directeur National des Affaires Economiques,
- le Directeur National des impôts,
- le Directeur National de l'Administration Territoriale,
- le Directeur Général de l'Office National de la Main d'œuvre et de l'Emploi,
- le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement,
- le Directeur National de la BCEAO/Mali,
- le Représentant de la Centrale Nationale des Travailleurs du Mali,
- le Représentant de la Fédération Nationale des Employeurs du Mali,
- le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mali,
- le Secrétaire Général de la Chambre d'Agriculture du Mali.

Le décret organise le comité en quatre sous-comités :

- sous-comité des études démographiques et sociales ;
- sous-comité des statistiques agricoles et de l'élevage ;
- sous-comité des statistiques économiques et financières ;
- sous-comité des traitements informatiques.

La DNSI assure le secrétariat du comité et des sous-comités.

L'ARRETE N° 95-1079 / P.M-RM du 26 mai 1995 fixant les modalités d'application du DECRET N° 91-145 / P-CTSP du 29 juin 1991 portant création et modalités d'organisation du comité de coordination statistique, fixe les attributions des sous-comités, précise leur domaine d'intervention et définit leur composition.

Le sous-comité des études démographiques est présidé par le Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique(CPS) du Ministère de l'Education de Base ; le sous-comité des statistiques agricoles et de l'élevage est présidé par le Directeur de la CPS du Ministère de l'agriculture ; le sous-comité des statistiques économiques et financières est présidé par le Directeur National de la Planification ; le sous-comité des traitements informatiques est présidé par le Directeur National de la Statistique.

Sous la responsabilité du Comité de Coordination, le sous-comité

- élabore le programme annuel et pluriannuel de statistiques de son domaine de compétence, en prenant compte des différents travaux et des possibilités de financement ;
- veille au respect des normes uniformes dans l'établissement des différentes séries statistiques eu égard aux normes internationales et régionales ;
- propose les améliorations des statistiques produites dans les différents domaines relevant de sa compétence ;
- élabore pour le Comité de Coordination Statistique, les rapports sur l'état d'avancement des travaux prévus au programme annuel.

1.3.2 Les organes consultatifs sectoriels

Ces organes ont un double rôle : un rôle d'utilisateur spécialisé et un rôle de normalisation et de coordination de la production statistique de leur ressort.

➤ **Le Comité National de la Balance des Paiements (CNBP)**

Il a été institué par Arrêté no 89-345 / MFC- CAB du 12 décembre 1989 portant application de la loi no 89-12 / AN- RM du 9 février 1989, organisant les relations financières du Mali avec l'étranger et l'établissement de la balance des paiements extérieurs.

➤ Le Comité National de Politique Economique (CNPE)

Institué par le **DECRET N° 94-065/P-RM** du 4 février 1994, pour les besoins de la surveillance multilatérale, le CNPE a pour vocation d'assister la Commission de l'UEMOA dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations relatives au Mali. A ce titre, il est chargé de :

- ✓ La gestion d'une base de données statistiques nécessaires à l'exercice de la surveillance multilatérale ;
- ✓ La rédaction d'un rapport sur l'évolution de la situation économique ;
- ✓ Le suivi de la politique économique en recensant les décisions récentes et en évaluant leur impact sur le pays ;

Il s'intéresse particulièrement aux statistiques :

- ✓ des finances publiques ;
- ✓ de la Dette Publique ;
- ✓ de prix et de coûts ;
- ✓ de la monnaie et du crédit ;
- ✓ du Commerce extérieur et de la Balance des paiements ;
- ✓ des comptes de la nation.

➤ Le Conseil National de la Comptabilité (CNC)

Il a été créé par le **DECRET N° 95-319/PM - RM** du 12 septembre 1995. C'est un organe consultatif ayant pour mission d'aider à la normalisation comptable : proposition méthodologique et vulgarisation du droit, du plan et des normes comptables.

Commentaires des textes

Du comité de coordination statistique

- Le comité de coordination est créé en tant qu'organe consultatif qui assiste la DNSI dans l'orientation et la coordination de la production statistique. La fonction de coordination du Système Statistique National faisant partie des attributions de la DNSI, le comité ne peut être en effet qu'une instance d'assistance et non une instance décisionnelle.
- Il manque au comité la hauteur hiérarchique nécessaire pour jouer le rôle d'instance d'orientation. Tel qu'il est, il permet la recherche du consensus autour de programmes sectoriels sans avoir une réelle prise sur le SSN en tant que système. Aussi, les questions non sectorielles, notamment celles en rapport avec la politique de développement des statistiques, ne sont-elles pas suffisamment prises en compte.
- L'assistance du comité à la DNSI se fait sous forme d'avis donnés sur des dossiers techniques. Ces dossiers sont censés préparés par les sous-comités sans que les textes dotent ceux-ci de moyens et mécanismes nécessaires à l'élaboration de ces dossiers. Même si l'on suppose que chaque structure statistique fait son programme annuel et pluriannuel, l'instance de coordination doit établir la cohérence de ces programmes. A défaut de cela, le programme national de statistique reste une juxtaposition de programmes sectoriels.

I.4. Organisation de la profession de statisticien

I.4.1 Le Statut des statisticiens

Les textes organisent les statisticiens en :

- ✓ corps des ingénieurs comprenant les ingénieurs de conception (ingénieurs statisticiens économistes et ingénieurs statisticiens démographes) et les ingénieurs d'application,
- ✓ corps des techniciens de la statistique.

Ce statut est dépassé et une relecture s'impose.

I.4.1. L'Association Malienne de Statistique (AMSTAT)

C'est une association non gouvernementale à but non lucratif, reconnue suivant le récépissé n° 0074/MAT-DB-DNICT/DAC du 22 janvier 1988. Elle a comme objectifs spécifiques de :

- ✓ promouvoir le développement de la discipline statistique au Mali et de ses applications ainsi que la diffusion des connaissances statistiques ;
- ✓ instaurer et développer des relations entre personnes, organismes et institutions concernés et intéressés par la discipline statistique ;
- ✓ promouvoir la recherche méthodologique en relation avec d'autres disciplines ;
- ✓ stimuler l'intérêt porté à l'information statistique et à ses applications dans divers domaines de la vie économique et sociale ;
- ✓ contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien.

Y adhèrent les statisticiens et les non-statisticiens qui veulent œuvrer pour la réalisation des objectifs de l'association.

L'AMSTAT aide la DNSI, techniquement et matériellement à l'organisation de la journée de la statistique ; elle édite la revue "Le courrier du statisticien". Dans son agenda 2000, elle prévoit des actions de formation / sensibilisation des décideurs, à l'utilisation des statistiques officielles usuelles.

II. Situation des structures statistiques du SSN

Le SSN a une architecture complexe qu'il est difficile de qualifier. Au départ il a été pensé comme un système très centralisé avec la DNSI comme pôle central. Ainsi la DNSI a été créée avec les attributions de productrice universelle avec fonction de coordination nationale et de promotion de l'utilisation généralisée de l'usage des statistiques. La DNSI n'a cependant pas été correctement dotée pour faire face à l'évolution des besoins, surtout sectoriels. Les mutations de la société et de l'économie ont amené le législateur à rendre le système multipolaire sans toutefois modifier textuellement les missions et attributions de la DNSI. Cette évolution s'est fait non pas à partir d'un plan consensuel bien établi mais au gré des besoins du moment et de la capacité de négociation plus ou moins grande du département ayant à charge la statistique. Les structures sectorielles sont en l'occurrence les CPS, les observatoires, les services statistiques de départements techniques ainsi que les services statistiques des unités production, notamment agricoles telles que la CMDT, l'ON etc..

On en arrive à un schéma d'organisation hybride du SSN où coexistent à la fois une structure centrale à vocation nationale et multisectorielle en l'occurrence la DNSI et des structures sectorielles sans lien

organique avec la structure centrale. Ce n'est pas tant l'existence de ces structures sectorielles qui pose problème que l'absence de lien textuel et organique avec la DNSI. Des liens fonctionnels ont été tissés au gré des nécessités ; le comité de coordination statistique doit être perçu comme instance de promotion de tels liens.

La question est de savoir de quels maux souffrent actuellement un tel système dans son fonctionnement quotidien ? Pour répondre à cette question, on essayera de donner le profil de situation des structures statistiques au plan de la production, de la diffusion et de la coordination statistique. On examinera les ressources mises à disposition de ces structures et on analysera leur fonction de production et leur rôle dans la coordination pour celles dont cette fonction fait partie des attributions.

Cette démarche ne peut pas être une revue exhaustive de toutes les structures, ce qui du reste n'est pas nécessaire car bien de problèmes leur sont communs, avec toutefois des incidences différentes. L'étude présentera des cas typiques permettant de mettre en évidence les problèmes récurrents les plus importants. On présentera l'état de fonctionnement de la DNSI, structure centrale de statistique. Comme structures de gestion et coordination statistique, on examinera les cas des CPS de l'éducation et du Ministère des Mines, Energie et Eau. Comme structures sectorielles de production, on verra le cas de la Cellule Informatique et Statistique de la Direction Nationale des Impôts, le cas de l'Observatoire des Transports, celui de la section prix et Marché de la Division Statistique et Informatique de l'OMBEVI, ainsi que le cas du Bureau Statistique et suivi Evaluation de la DNAMR.

II.1. La DNSI

Elle est textuellement et de fait la structure statistique centrale, même si on constate présentement l'existence de structures décentralisées de plus en plus influentes. La DNSI est organisée en 5 divisions et s'appuie, pour les travaux de collecte de terrain, sur 9 structures régionales qui sont les Directions Régionales du Plan et de la Statistique (DRPS).

II.1.1 Moyens mobilisés pour la statistique à travers la DNSI

Ressources financières

Les ressources financières de la DNSI sont de deux origines : le Budget national et les ressources mises à disposition par des projets pour des opérations spécifiques. Le budget annuel de fonctionnement de la DNSI a évolué de 6,7% entre 1998 et 1999 puis de 6,3% entre 1999 et 2000, au rythme ou grâce à l'évolution de la masse salariale. Il s'agit du budget de fonctionnement de la structure ; le financement spécifique pour les opérations statistiques quand il y'en a, se fait sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI). Ceci fait que les opérations statistiques courantes telles que les enquêtes prix régionaux, le recueil et le collationnement de statistiques courantes sont, lourdement pénalisées.

Evolution du budget de la DNSI (en 1000 F CFA)

Poste	1998	1999	2000
Personnel	74.263	79.170	85.562
Fourniture	32.678	34.968	35.843
Total	106.941	114.138	121.405

Le niveau des ressources mises à disposition pour les opérations statistiques et le degré d'engagement du Gouvernement varient beaucoup d'une opération à l'autre. On examine ici le cas des principales opérations spéciales (Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP), Enquête

Démographique et Santé(EDS), Enquête Budget-Consommation (EBC), le Recensement Général de l'Agriculture (RGA)) ainsi que celui de l'une des opérations statistiques courantes maîtresses du SSN, à savoir l'Enquête Agricole Permanente(EAP).

Coût récurrent par origine de financement des principales opérations statistiques (en 1000 F CFA)

Opérations	Ressources nationales			Ressources extérieures			Ensemble		
	Fonctionnement	Équipement	Total	Fonctionnement	Équipement	Total	Fonctionnement	Équipement	Total
Opérations spéciales									
RGPH 1998	639.855	24.000	663.855	1.591.865	336.032	1.591.865	223.1720	360.032	2.591.752
EDS 00/01*	190.700		190.700	432.409	178.210	178.210	623.109	178.210	801.319
EBC 2000*	178.288	7.500	185.788	487.218	372.884	860.102	665.506	380.385	1.045.890
RGA2002*	1.537.500	62.200	1.699.760	515.513	784.410	1.299.923	2.053.073	846.610	2.899.683
Opération courante									
EAP 99/2000	67.746	4.688	72.434				67.746	4.688	72.434

*Prévisions budgétaires

S'agissant du financement des opérations spéciales, la couverture des besoins par les ressources nationales varie de 17% à 26% pour des opérations statistiques aussi capitales que le RGPH et l'EBC et l'EDS ; pour le RGA, elle atteint tout de même 59%. La faible couverture par les ressources nationales ne manque pas de poser un problème de programmation du fait des délais de mobilisation des fonds mais surtout rend la statistique nationale extrêmement tributaire des conditionnalités de bailleurs de fonds dont la vision pourrait être très sectorielle ou de court terme.

Les estimations les moins disant du budget de l'enquête agricole permanente sont autour de 150 millions de F CFA par an. Depuis la fin du projet DIAPER qui soutenait cette enquête, les dépenses du Gouvernement au titre de cette enquête n'ont pas atteint ce montant. C'est dire toute la précarité de cette enquête.

Ressources humaines

Les ressources humaines sont au niveau central et au niveau régional. L'appréciation qui peut en être fait est de comparer l'existant à ce qui est prévu par les cadres organiques de la DNSI.

**Personnel statistique et informatique de la DNSI
(juillet 2000)**

Catégories de personnel		Existant	Prévu par le cadre organique
Statisticiens	Cadre A	24	23
	Cadre B	22	18
	Cadre C	3	14
	Total	49	55
Informaticiens	Cadre A	5	10
	Cadre B	5	9
	Cadre C	8	18
	Total	18	37
Ensemble	Cadre A	29	33
	Cadre B	27	27
	Cadre C	11	32
	Total	67	92

On note un déficit global de 27% en personnel technique. Le déficit est très prononcé pour les cadres C. Il est plus prononcé pour les informaticiens (51%) que pour les statisticiens (11%).

II.1.2 Analyse de la fonction de production

La production statistique se fait principalement à travers des opérations statistiques c'est à dire un ensemble d'actions méthodologiques cohérentes mises en œuvre pour aboutir à la production d'un ensemble de statistiques spécifiées.

- Les statistiques démographiques et sociales.**

- ✓ *Le Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH)* : il a lieu en principe tous les 10 ans. Les opérations précédentes ont eu lieu en 1974, 1988 et 1998. Il permet de faire l'état de la population par village et aux niveaux géographiques supérieures et de déterminer des caractéristiques démographiques fondamentales. L'analyse des données du recensement permet de déterminer les paramètres pour faire les perspectives démographiques du Mali. Cette production connaît des difficultés de financement du fait que ce financement est extérieur pour près 75 %.
- ✓ *Enquête Démographique et Santé* : Cette enquête a connu à ce jour trois réalisations : 1987/88, 1995/96 et 2000/2001. Elle se fait en collaboration avec la CPS de Ministère de la Santé et des Personnes Agées. Elle s'intéresse principalement à l'analyse de la nuptialité, la fécondité, l'étude de la pratique de la contraception, la mortalité en rapport avec la santé de la mère et de l'enfant.

- Les statistiques de l'agriculture végétale**

La DNSI réalise annuellement, conjointement avec les structures statistiques du Ministère du Développement Rural, l'enquête agricole de conjoncture qui permet principalement de faire des prévisions de récoltes céréalier et de déterminer la production végétale post récolte. De multiples exigences sont formulées en l'endroit de cette enquête : coût de réalisation et financement, précision des données, niveau de signification, statistiques par genre etc.. C'est par rapport à ces exigences qu'on relève les principaux maux dont cette enquête souffre.

- ✓ La méthodologie est ancienne ; des préoccupations en rapport avec la précision des données à des niveaux de signification fins, rendent sa révision indispensable.
- ✓ La méthode de collecte doit être revue : elle fait recours à des enquêteurs permanents de plus en plus âgés, en nombre de plus en plus réduit et sans grande motivation.
- ✓ Les objectifs doivent davantage prendre en compte la production de statistiques par genre.
- ✓ Les problèmes de mobilisation des ressources financières allouées, handicape régulièrement la collecte des données.
- ✓ Le traitement des données prend de plus en plus de temps et de façon anormale du fait que la chaîne de traitement informatique n'est pas « formalisée » mais en raison aussi du manque de pression de la demande ; la publication des résultats définitifs en est d'autant retardée.

- Les statistiques industrielles**

La DNI a réalisé courant 2000, en collaboration avec la DNSI, un recensement industriel afin de changer la base de l'enquête de conjoncture industrielle. Cette enquête permet d'évaluer la production semestrielle et de collecter les données nécessaires à l'élaboration des enquêtes conjoncturelles sur la production industrielle.

- **Les statistiques économiques**

- ✓ A partir des statistiques sectorielles, la DNSI établit les comptes de la Nation : valeur ajoutée par branche, PIB, Consommation finale, FBCF, variation de stock.
- ✓ Les prix au consommateur sont collectés sur les marchés de Bamako pour calculer l'indice national des prix¹. Les charges récurrentes de cette opération sont financées par l'UEMOA. Les prix relevés dans les capitales régionales ne sont pas intégrés dans le calcul de cet indice. Ces derniers prix sont néanmoins mis à la disposition des utilisateurs tels quels.
- ✓ Les dépenses et consommations des ménages en rapport avec leur taille en personnes et les activités menées par leurs membres sont obtenues à partir de l'Enquête Budget-Consommation(EBC). La première de couverture nationale a eu lieu en 1988/89. Par ailleurs deux enquêtes sur les dépenses des ménages de Bamako (1985/86 et 1998) et une enquête nationale sur les dépenses des ménages urbains et ruraux (Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994)ont eu lieu. Ces opérations ne peuvent pas remplacer l'EBC qui aurait dû avoir lieu en 1997/98. La prochaine EBC est en préparation pour être réalisée en 2000/2001.

- **Statistiques administratives**

La DNSI recueille auprès des services administratifs, les statistiques résultant de leurs activités. Il s'agit principalement des statistiques sur la sylviculture, forêts et pêches, des statistiques de santé, d'éducation, de transport, d'emploi et d'environnement. Ces données sont collationnées pour établir des indicateurs économiques et sociaux.

III.1.3 Analyse de la fonction de diffusion

Répertoire, résultat de l'enquête agricole, annuaire stat, comptes de la nation

- Le vecteur de diffusion privilégié de ces statistiques produites est le "document papier". Les principaux documents publiés sont consignés dans le tableau suivant. On remarquera l'état peu satisfaisant de la fonction de diffusion, faute de ressources adéquates allouées à cette fonction.

Principales publications de la DNSI

Intitulé de la publication	Périodicité	Date dernière publication	Observations
Annuaire statistique du Mali	Annuelle	1996	
Bulletin mensuel de statistique	Mensuelle	Juillet/août 99	
Annuaires statistiques régionaux	Annuelles	1997 pour Kayes, 95 pour Koulikoro, 97 pour Sikasso, 92 pour Ségou, 93 pour Mopti, 98 pour Kidal	
Comptes Economiques du Mali	Annuelle	Juillet 2000 pour les comptes 98/99	
Tableau de bord économique et financier	Annuelle	Mai 1994	Arrêté depuis
Résultats de l'enquête agricoles de conjoncture	Annuelle	Décembre 1998	Campagnes 97/98 et 98/99 à l'impression
Elément de conjoncture trimestrielle	Trimestre	Août 2000	2eme trimestre 2000

¹ Cet indice a remplacé un indice de nature plus général qui intégrait les prix observés en ce qui concerne les régions.

Etat des statistiques douanières du Mali (données annuelles)	Annuelle	1996	Remplacée par des publications mensuelles
Etat des statistiques douanières du Mali (données mensuelles)	Mensuelle		Rapports disponibles mais non publiés
Flash Information statistique	Mensuelle	Septembre 1996	
Profil de pauvreté au Mali	Ad hoc		
Résultats de l'enquête secteur informel	Ad hoc	Août 1994	
Enquête budget -consommation 88/89	Décennal	Avril 1994	
Résultats de l'Enquête démographique et de Santé de 95/96	Quinquennal	Décembre 96	
Indicateurs statistiques du Mali	Annuelle	Juillet 97	Arrêtée depuis
Enquête à Indicateurs Multiple 1996	Ad hoc	1997	
Résultats du RGPH de 97	Décennal	Janvier 1990	
Perspectives démographiques du Mali	Décennal	Juin 1992	

- **Autres vecteurs de diffusion : Séminaires de dissémination**

Les résultats des analyses des données collectées lors d'opérations spéciales, sont présentés lors de séminaires/ateliers de dissémination organisés à cet effet.

II.1.4 Analyse de la fonction d'orientation et de coordination

- **Programmation nationale des activités statistiques.**

La situation actuelle fait de la programmation le principal élément de la coordination. La DNSI établit périodiquement un programme pluriannuel de statistiques. Le dernier établi date de 1992 et se trouve consigné dans le document "Rapport relatif à l'amélioration des statistiques économiques, financières et sociales".

Le programme, après diagnostic de la situation, identifie des actions à mener en vue d'une meilleure production statistique. Etant donné que l'essentiel de l'action de coordination se fait à travers ce programme, il importe d'en évaluer le degré de réalisation ; ceci en rapport avec les difficultés rencontrées. A l'examen du tableau ci-après, on constate que le degré de réalisation des activités est un peu plus élevé en matière de production statistique qu'en matière de coordination statistique et de sensibilisation. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la pression de la demande s'exerce principalement en l'endroit de la production, du reste par un nombre restreint d'utilisateurs. Dans le domaine de la production statistique, il semble que les actions en matière de statistiques économiques se sont réalisées plus fréquemment que les actions en matière de statistiques sociales. On note à ce sujet que jusqu'à récemment, la pression de la demande de statistiques économiques a été de loin plus forte que celle de la demande de statistiques sociales.

Ce programme de statistique n'a pas été formellement actualisé depuis son adoption alors que les activités y sont programmées sur la période 1992-95. C'est aussi dire que pour la période 1996-2000, il n'y a pas eu de programme national pluriannuel d'activité: signe évidente de la faiblesse de la coordination au cours de cette période.

Degré de réalisation courant 2000 de quelques éléments du programme d'activité 1992

Objectifs	Mesures	Degré réalisation en 2000 oui/partiel/non	Observations Si partiellement réalisées préciser en quoi
Statistiques économiques et financières			
1) Tableau de bord	Amélioration des statistiques financières Amélioration TOFE Suivi de l'exécution BSI Amélioration des stat des entreprises publiques Amélioration de l'établissement Balance payement Amélioration des statistiques de dette extérieure Amélioration des stat du commerce extérieur	oui oui oui oui oui oui oui	
2) Publication éléments de conjonctures	Amélioration du système de collecte des données Extension des données collectées Informatisation éléments conjonctures Formation	oui oui partiel	
3) Amélioration de la qualité de la publication des comptes nationaux	Amélioration des méthodes Informatisation des comptes Exploitation des données existantes Amélioration des données de base (agriculture, élevage, pêche sylviculture, cueillette, artisanat, industrie, commerce, transport, tourisme, plan comptable)	partiel oui oui partiel	En cours avec AFRISTAT En cours avec AFRISTAT
Statistiques sociales			
1) Tableau de bord social	Mise en place d'une cellule d'analyse Réalisation d'une banque de données sociales	non non	
2) Panorama de l'emploi	Analyse approfondie de l'enquête secteur informel Exploitation des enquêtes ONMOE Formulation de programme pour la mise à jour du panorama	oui oui non	
3) Donner une image du système éducatif	Production régulière de l'annuaire de l'éducation Suivi de la situation éducationnelle des femmes et des enfants	oui partiel	Activité arrêtée au niveau de la DNSI
4) Tableau indicateurs annuels sur les conditions sanitaires et nutritionnelles	Production annuelle annuaire statistique santé Suivi condition sanitaire nutritionnelle femme enfant	oui partiel	Activité arrêtée au niveau de la DNSI
5) Mise à jour régulière des données sur la population et l'habitat	Actualisation des résultats du RGPH Etudes spécifiques sur les résultats du RGPH Préparation RGPH 98 Enquête national sur l'habitat Actualisation des variables démographiques Enquête démographique Enquête migration Analyse et exploitation fichier état civil Mise en place d'un système de suivi condition de vie de ménages	oui non oui non oui oui oui oui non	Volet pris en compte dans le RGPH Voir EDS En cours de conception
Coordination			
Augmentation de l'efficacité des services statistiques dans la connaissance de l'économie	Harmonisation des activités et des concepts Amélioration de la prise en compte des préoccupations des utilisateurs Utilisation efficiente des opportunités offertes par les bailleurs de fonds	partiel partiel oui	Codes géographiques et nomenclature activités et produits Problème de ressources financières
Sensibilisation			
Améliorer la diffusion des publications et entreprendre des actions de sensibilisation	Promouvoir la demande de documents Assurer une disponibilité continue Institutionnaliser la journée de statistique et y envisager la sensibilisation des utilisateurs et producteurs	non non oui	Problème de ressources financières

- **Concertation lors de la préparation des opérations spécifiques à travers le Comité de coordination.**

A l'occasion de chaque opération spéciale, la DNSI invite les services sectoriels concernés ou intéressés, les bailleurs de fonds, les représentants de la société civile, à une réunion de concertation dans le but de leur faire partager les objectifs principaux, de présenter et discuter la démarche méthodologique pour les atteindre.

Il s'agit d'échanges occasionnels à considérer comme actions de coordination ; cependant le mélange des aspects techniques traités dont niveau est souvent élevé pour l'utilisation normale refuit la portée de l'aspect coordination.

- **Collaboration en matière d'analyse statistique.**

Il faut citer ici des exemples de collaboration réussie en matière d'analyse des statistiques :

- ✓ Analyse de l'enquête démographique et santé avec la CPS de la santé ;
- ✓ Analyse des données du recensement avec une équipe pluridisciplinaire ;
- ✓ Exploitation et analyse des données de l'enquête agricole de conjoncture avec la DNAMR ;
- ✓ Analyse de la situation économique et sociale avec la DNP.

II.1.5 Analyse de la fonction de promotion de l'utilisation des statistiques

Peu d'activités sont réalisées dans ce domaine par la DNSI.

- ✓ La DNSI organise annuellement la journée de la statistique et contribue par ce fait à la sensibilisation des décideurs.
- ✓ Publicité à l'occasion du lancement d'opérations statistique d'envergure (Enquête nationale, recensement) contribue d'une certaine manière à faire connaître la statistique.

II.2. Situation des Cellules de Planification et de Statistique

II.2. 1 Cellule de Planification et de Statistique du Ministère du Développement Rural

Ses attributions en matière de statistiques sont :

- ✓ L'identification et la formulation des besoins ;
- ✓ La centralisation, la conservation et la diffusion des données ;
- ✓ La définition, la supervision et la coordination des enquêtes et études de base.

Dans le domaine de l'identification des besoins en information, l'atelier producteurs / utilisateurs, tenu en novembre 1997 a permis de faire l'inventaire des statistiques nécessaires pour l'élaboration et le suivi des politiques du secteur rural. Un programme de développement des statistiques dans leurs aspects techniques et institutionnels a été élaboré en 2000, suite à cet inventaire. Ce programme comporte VI volets, le VI étant la réédition du premier. Le volet I qui est le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), est la pièce maîtresse de ce programme. Il est prévu pour 2000/2003 et à ce jour son financement n'est pas bouclé. Le volet II concerne la mise en place d'un dispositif de collecte de statistiques de bien être et de pauvreté. Le programme ne précise pas le maître d'œuvre de ce volet et

c'est pourquoi il convient de noter que les statistiques sur le bien être et la pauvreté se rapportent à des phénomènes multiples dont plusieurs ne sont pas du ressort du MDR. Il y a nécessité d'une meilleure coordination nationale autour de ce volet notamment au sujet de l'identification du type de suivi et de ses spécifications, ainsi qu'au sujet de son ancrage institutionnel. Cette observation, bien que de fond, ne préjuge pas du fait que l'action d'identification et de formulation des besoins en statistiques est effective au sein de la CPS.

En matière de centralisation, de conservation et de diffusion des données, on note l'existence d'une base de données, informatique. Les difficultés rencontrées à ce sujet sont : difficulté de recueil de données et quelque fois non-disponibilité d'où difficulté de mise à jour, format non adapté aux utilisations pour certaines données. A ceci, il faut ajouter le fait que ces données ne soient accessibles aux utilisateurs que sous forme de document; ce qui en limite l'usage. Une étude est envisagée pour remédier à ces inconvénients. D'autre part la fonction documentation qu'elle soit informatique ou analogique est à l'état de veille. Il n'existe pas une politique (explicitée) de diffusion de l'information statistique.

En matière de définition, de supervision et de coordination des enquêtes et études de base, des actions en rapport avec le programme intégré de statistiques ont été menées : définition du RGA, identification et supervision de l'enquête test maraîchère. Il existe des signes de la difficulté d'assurer une coordination suffisante au niveau national. En effet :

- Les rapports entre la CPS et les BSSE ne sont pas encore des rapports de coordination ; il s'agit pour l'instant des rapports « utilisateur à producteur » de statistiques, dans la mesure où la CPS n'intervient pas au niveau de la définition et de la formulation des activités de collecte des BSSE ; elle se contente de recueillir leurs productions statistiques.
- La CPS n'a pas été impliquée dans l'enquête test récemment réalisée par la DNSI et AFRISTAT en vue d'élaborer une méthodologie d'évaluation de la production fruitière.

En attendant que deviennent fonctionnels les mécanismes d'une bonne coordination, il importe que la CPS s'implique d'office en capitalisant les produits de toutes les initiatives qui sont de son domaine.

Les prise en charge de toutes ses attributions principales en matière de statistique s'est fait avec une forte contribution extérieure (à la structure) en matière de ressources en personnel notamment. Il est facile de constater à cet égard que le cadre organique est inapproprié en ce qui concerne la Division statistique, ceci en deux points :

- ✓ Les postes retenus ne permettent pas une bonne couverture des attributions de la Division ;
- ✓ Les profils pour occuper ces postes ne sont pas assez spécialisés par rapport à la discipline statistique ; si un poste de statisticien doit être occupé par un non-statisticien, on doit imposer qu'il ait une expérience solide en matière statistique.

Les risques est que le cadre organique soit respecté en terme d'effectif, sans que la Division statistique ait une réelle capacité de répondre à ses attributions. Les responsables de la CPS ont pris conscience de ces insuffisances et des initiatives sont en cours pour tenter d'y remédier.

II.2. 2 Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education Nationale

Cette cellule a pour attribution en matière statistique :

- ✓ La collecte et le traitement des statistiques de l'éducation ;
- ✓ L'élaboration et la publication des annuaires de statistiques solaires ;
- ✓ La gestion de la base de données de statistiques scolaires.

A cette fin elle réalise des opérations statistiques, qui sont davantage des instruments de pilotage pour le Ministère :

- ✓ Enquête rapide de rentrée scolaire afin de dégager une vue d'ensemble de la rentrée ;
- ✓ Enquête rentrée scolaire qui fait l'inventaire exhaustif des infrastructures et équipements scolaires, le recensement des enseignants et des élèves et étudiants ;
- ✓ Enquête spécifique pour éclairer un aspect du système éducatif,
- ✓ Enquête sur les besoins pour préparer la rentrée scolaire.

Au plan technique seule l'enquête rentrée scolaire semble documenté. On note par ailleurs que le seul poste prévu de cadre statisticien est vacant. La cellule utilise davantage l'expertise extérieure ; elle maintient toutefois le contact avec les producteurs et utilisateurs nationaux de statistique.

Il existe des dotations budgétaires spécifiques pour la collecte et le traitement des données ainsi que pour la publication ; ces dotations sont cependant jugées insuffisantes. Au plan matériel, il faut surtout signaler l'insuffisance du matériel informatique.

La cellule produit assez régulièrement l'annuaire des statistiques de l'éducation. Les activités de conception et de gestion de la base de données sur l'éducation, ne sont pas encore abordées.

II.2. 3 Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé des Personnes Agées et de la Solidarité

Les attributions de la cellule en matière statistique sont :

- ✓ l'identification et la formulation des besoins en matière d'information et d'études de base;
- ✓ la centralisation et la diffusion des informations statistique;
- ✓ la constitution d'une documentation appropriée sur département ;
- ✓ la coordination de la production statistique.

A ce titre la cellule réalise périodiquement l'Enquête Démographique Santé : collecte, traitement et diffusion. Elle collecte, traite des statistiques hospitalières en vue de d'élaborer et de publier l'annuaire statistique des hôpitaux et fiches signalétiques.

L'inventaire des besoins en information a été fait suite de la conception et à l'adoption du schéma directeur du système national d'information sanitaire et sociale (atelier de septembre 1995). A cette même occasion, les actions nécessaires pour la centralisation et la diffusion des données, ont été identifiées et programmées. Le schéma directeur définit 4 sous systèmes d'information :

- ✓ le sous système d'information sanitaire,
- ✓ le sous système d'information sociale,
- ✓ le sous système d'information sur la recherche, les études et enquêtes,
- ✓ le sous système d'information administrative.

La fin de la mise en place de ces systèmes d'information est prévue pour 2002. La CPS connaît des difficultés d'ordre institutionnel, technique ainsi qu'une insuffisance de ressources.

- Le fait que l'information suive la voie hiérarchique en retardé la centralisation et la diffusion.
- Au plan technique, on évoque le manque de suivi et d'évaluation de la qualité des informations.
- Au plan des ressources humaines, il faut noter que la CPS ne dispose ni de statisticien, ni d'informaticien. Ceci est un handicap sérieux : le recours aux compétences en statistique des structures nationales et à l'expertise internationale, permet de réaliser des opérations ponctuelles de conception et d'élaboration statistique ; la situation est autre quant aux tâches statistiques quotidiennes.
- On souligne aussi l'absence de budget spécifique pour les opérations statistiques courantes : recueil et collationnement des données, stockage et publication.

II.2. 4 Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme

Les attributions de la cellule en matière statistique sont :

- ✓ L'identification et la formulation des besoins,
- ✓ La coordination de la production statistique et des études.

La gestion de l'information statistique du domaine de compétence de la cellule n'apparaît pas explicitement comme une attribution.

Initialement prévue pour les transports, les travaux publics et l'habitat, l'activité statistique essentielle de la cellule est l'exploitation des données du trafic routier, ferroviaire, aéroportuaire et fluvial d'une part et la production de statistiques sur les infrastructures routières, aéroportuaires et ferroviaires d'autre part.

Depuis 2000, à la faveur à la création de Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme, la cellule, en rapport avec la DNSI et le Secrétariat Permanent du Cadre Institutionnel de la gestion des questions environnementales, a pris en charge la production des statistiques dans le domaine de l'environnement.

En l'absence de ressources humaines adéquates (aucun statisticien pour 6 de prévu, pas d'informaticien pour 1 de prévu, 2 cadres supérieurs sur 3 de prévu), elle n'est pas actuellement en mesure de faire un diagnostic correct de la situation en matière de statistique et d'engager le débat national sur la question de l'identification et de la formulation des besoins.

II.2. 5 Cellule de Planification et de Statistique du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau

Elle est chargée de :

- ✓ l'identification des besoins en données statistiques;
- ✓ la collecte, traitement et élaboration des statistiques sectorielles;
- ✓ la diffusion des statistiques sectorielles;
- ✓ le suivi et évaluation des Plans, Programmes et Projets.

La cellule produit régulièrement :

- ✓ les statistiques minières (potentiel aurifère, titres miniers, exportations minières, emplois et masse salariale et valeur ajoutée des sociétés minières) ;
- ✓ les statistiques sur l'énergie et l'eau (densité réseau EDM, taux de déserte en électricité, concessions branchées sur réseau, consommation énergie,

puissance installée, production électrique par source, rendement réseau, vente de fourneaux et réchauds, forêts aménagées, consommation produits pétroliers, taux de déserte en eau par EDM, concessions branchées en eau, forages total et forages équipés, villages desservis).

Les données statistiques collectées ne font pas l'objet de diffusion. La cellule utilise un seul cadre informaticien alors qu'il est prévu en plus de ce cadre, 2 cadres statisticiens et un employé non spécialisé. Malgré qu'elle soit sans statisticien, la cellule ne bénéficie d'aucune assistance technique. Il n'existe pas de dotation budgétaire pour son activité statistique.

En définitive, cette cellule n'a manifestement pas la capacité technique et matérielle de remplir toutes ses fonctions, notamment celle d'identification des besoins du secteur en information statistique.

II.3 Situation des autres structures sectorielles de production statistique

II.3.1 Cellule informatique et Statistique de la Direction Nationale des Impôts

Elle est chargée de :

- ✓ élaboration des prévisions d'émissions et de recettes ;
- ✓ tenue de la comptabilité des émissions et recettes ;
- ✓ conception, mise au point des réformes, méthodes et procédures ;
- ✓ traitement informatique des données ;
- ✓ analyses économiques et financières à partir des statistiques.

La cellule produit régulièrement :

- ✓ l'état prévisionnel des émissions d'impôt de l'année et leur répartition ;
- ✓ l'état prévisionnel des recouvrements d'impôt de l'année et leur répartition ;
- ✓ la situation des recouvrements du mois ;
- ✓ la situation des émissions du mois ;
- ✓ l'état des exonérations accordées au cours du mois ;
- ✓ le tableau de suivi des restes d'impôts à recouvrir.

Pour ce travail, la cellule utilise au total un effectif de 10 personnes dont un cadre information (pour 2 de prévus) et 3 informaticiens non cadres. Il n'est pas prévu de poste de statisticien. La cellule dispose d'une dotation budgétaire pour le traitement informatique, dotation jugée insuffisante. Elle fait la publication de sa production sans ressource financière prévue à cet effet. Malgré la place importante de l'informatique, on fait état de l'insuffisance en personnel et en matériel informatique.

II.3.2 Section Prix et Marché de la Division Statistique et Informatique de l'OMBEVI

Elle produit les statistiques :

- ✓ des animaux présentés sur les marchés à bétail ;
- ✓ des animaux vendus et sur leur prix par race et sexe ;
- ✓ des animaux exportés par espèce et destination ;
- ✓ des abattages contrôlés ;
- ✓ de production de cuir et peaux des abattages contrôlés ;
- ✓ de prix des produits animaux (viande, cuirs et peaux) ;
- ✓ effectifs du cheptel national.

Les données produites sont traitées et diffusées ; les dernières publications datent de 1998 soit bientôt un an de retard pour certaines publications.

La section ne dispose ni de statisticien (2 sont prévus), ni d'informaticien (3 postes sont prévus) ; elle dispose de 3 autres cadres au lieu de 4 prévus. Elle bénéficie toutefois de l'assistance technique des structures nationales de production de statistique, de la consultation nationale et de la consultation extérieure. Elle a une dotation budgétaire pour la collecte des données et pas de dotation pour le traitement et la publication.

II.3.3 Observatoire des Transports de la Direction Nationale des Transports

Sa production statistique porte sur :

- ✓ la capacité et l'état des infrastructures ;
- ✓ les moyens de transport ;
- ✓ les coûts et tarifs des transports ;
- ✓ la situation du parc commercial de véhicule ;
- ✓ niveau de trafic inter-région et international ;
- ✓ les moyens de transport, des pièces mécaniques, du carburant et des salaires dans le transport.

L'annuaire statistique des transports est à jour.

L'observatoire ne dispose ni de statisticien, ni d'informaticien alors qu'il est prévu 1 poste de cadre statisticien, un poste de cadre informaticien et 2 postes de statisticien non cadre. Par contre, il enregistre un sureffectif de cadres d'autres disciplines (4 au lieu de 3). Il ne dispose d'aucune assistance technique nationale et fait recours à la consultation internationale.

II.3. 4. Bureau Statistique et Suivi Evaluation de la DNAMR

Il est chargé :

- ✓ du suivi évaluation des activités de la DNAMR ;
- ✓ du suivi de la mise en œuvre et de l'impact des projets ;
- ✓ de la centralisation et du traitement des données ;
- ✓ de l'élaboration d'indicateurs spécifiques.

Il utilise les données administratives des services décentralisés de la DNAMR et collabore à l'exécution de l'enquête agricole de conjoncture. Il collecte, collationne et publie les statistiques suivantes sur :

- ✓ pluviométrie et crue ;
- ✓ effectif du cheptel ;
- ✓ matériel agricole ;
- ✓ intrants agricoles ;
- ✓ superficie, rendement et production des cultures ;
- ✓ organisations paysannes et les centres d'alphanétisation ;
- ✓ effectif des auditeurs, des animateurs et des néo-alphabétisés ;
- ✓ animaux vaccinés ;
- ✓ stocks céréaliers paysans.

La structure dispose de 7 agents dont 1 seul cadre (non-statisticien) et 6 statisticiens non cadres. Le collationnement est l'essentiel de l'activité du bureau ; à cet égard, l'insuffisance déjà signalée, de la capacité de traitement informatique est des plus handicapante.

Observations

De l'état de fonctionnement des structures.

- Les problèmes récurrents aux structures est l'inadéquation de moyens (humains, équipement informatique et ressources budgétaires) aux attributions. Il apparaît clairement que la plupart des structures ne sont pas en mesure d'assumer leur responsabilité en matière de production statistique.
- On s'interroge alors sur la qualité de la production statistique. Il ressort de l'enquête réalisée auprès des utilisateurs que dans seulement 36% des cas, les statistiques utilisées sont jugées de bonne qualité (dans 29% des cas, elles sont jugées de qualité moyenne et dans 35% des cas elles, sont jugées nettement insuffisantes).
- On s'interroge aussi sur la place accordée par les autorités aux statistiques et on s'inquiète quant au devenir des structures de production. Déjà un certain nombre de ces structures n'ont même plus les moyens de diffuser leurs productions. Il en existe dont l'existence n'est plus que de pure forme, par rapport à leurs attributions.

III La demande de statistiques.

III.1 Catégories actuelles de demande de statistiques

III.1.1 Types d'expression des besoins en données statistiques au niveau national

On distingue deux sortes de demandes : la demande structurelle et la demande circonstancielle (par nécessité du moment). La demande structurelle ou demande par attribution est exprimée à travers les attributions et missions des services de l'Etat producteurs de statistiques. Il s'agit des besoins exprimés par l'Etat comme d'"utilité publique générale". On y classe la demande de statistiques pour l'élaboration de comptes nationaux, les statistiques financières et monétaires, les statistiques de l'état de la population ; on y classe également la demande en statistiques sectorielles et en statistiques sociales pour la gestion courante de l'économie et de la société.

Commentaires

Du caractère général de la demande à la non spécificité des normes de qualité

- C'est en référence à la demande structurelle que le SSN a été initialement organisé et doté d'une ossature pérenne en vue de produire les statistiques nationales de base. Ceci pour mettre à disposition, de façon pérenne, une description de l'économie et de la société.
- Cette demande est exprimée de façon générale, afin de laisser place à une interprétation large du champ d'application. Elle est relativement figée dans le temps, non modulable sauf par interprétation ou révision de texte fixant les missions et attributions du service public producteur.
- Le caractère général de la demande explique l'insuffisance de spécification de norme de qualité, de spécification de référentiels espace temps (niveau de signification, période de référence). Ces critères sont laissés sur l'initiative du service producteur avec le risque que les statistiques produites ne soient pas pleinement utilisables.

- Avant 1991, il n'existait pas une instance prenant en charge le réexamen de cette demande pour l'adapter à l'évolution des besoins de la gestion de l'économie et de la société. Les changements d'orientation ont eu lieu coup par coup, en fonction des changements d'approche en matière de gestion du développement économique et social. Le comité de coordination mis en place en 1991 est censé jouer ce rôle. Cependant, il n'a qu'un rôle consultatif.

Il est rare que les besoins en statistiques pour la conduite d'une politique donnée soient totalement satisfaits par des statistiques de base. Aussi une demande circonstancielle en données statistiques s'exprime-t-elle à l'occasion de la conception, de la mise en œuvre ou du suivi des politiques économiques et sociales que celles-ci soient d'ordre général ou sectoriel. Il s'agit de demandes spécifiques nécessaires pour éclairer des aspects particuliers de l'économie et/ou de la société. On citera en exemples la demande de statistiques spécifiques pour le suivi de la sécurité alimentaire, celles pour élaborer et suivre la politique de la lutte contre la pauvreté, pour la politique d'intégration économique régionale, la demande de statistique par genre. Actuellement il existe une grande propension pour que les besoins en statistiques sectorielles soient exprimés de la sorte.

Commentaires

Du risque de déstabilisation du SSN

- Cette catégorie de demande est assez explicite : nature précise des statistiques, qualité et délais de mise à disposition, référentiel espace-temps précis.
- Elle donne au SSN la dynamique nécessaire pour s'ajuster tant soit peu aux préoccupations du moment.
- Elle est portée par des décideurs institutionnels influents ayant une grande capacité de mobilisation des ressources.
- La pression de l'actualité fait que cette forme de demande a tendance à prendre une certaine ascendance sur la demande structurelle. Or la production de statistiques de base est indispensable pour la compréhension de l'état et de l'évolution de l'économie et de la société. De ce fait, le risque de déstabilisation de l'ensemble du SSN suite à cette forme de demande n'est pas négligeable. Un arbitrage est nécessaire; il ne peut et ne doit pas être le fait des seules structures de production.

La demande en statistiques dans son expression officielle actuelle ne tient pas assez compte des besoins des décideurs privés (économiques et politiques), notamment les besoins des ménages, des opérateurs et des institutions privées (ONG, associations/ fédérations, partis politiques et).

Commentaires

De la demande du secteur privé et du développement de la production périphérique

- Il n'existe pas de façon formelle un lieu d'expression de la demande du secteur privé. Par interprétation large de leurs attributions et souvent à travers la demande circonstancielle, les structures nationales et des décideurs institutionnels se font les porteurs de la demande privée.
- Il se développe une expression périphérique de la demande du secteur privé, en dehors du circuit officiel, entraînant une production périphérique de plus en plus importante, peu visible et mal contrôlée par le SSN officiel.

III.1.2. Les engagements extérieurs en matière de statistique

• AFRISTAT

L'article 1 des textes de base de AFRISTAT le définit comme "observateur économique et statistique d'Afrique Subsaharienne". Il a pour "objectif de contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres". A ce titre, "il collabore avec les statistiques nationales et leur apporte son soutien pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base et pour la réalisation d'analyses et de synthèses macro-économiques" (article 2). L'article 3 de ces textes lui attribue le rôle de:

- conception de méthodologie de collecte, de traitement et de diffusion de statistiques de base,
- harmonisation des concepts et nomenclature,
- amélioration de la diffusion et de l'utilisation de l'information statistique,
- réalisation de travaux d'analyse et de synthèse pour l'ensemble des pays membres,
- contribution à l'organisation de la formation permanente en statistique et études économiques,
- appui aux activités des organismes nationaux de statistique en contribuant à l'instruction de projets financés par des bailleurs de fonds.

En contrepartie (article 4) "les Etats s'engagent à communiquer à AFRISTAT dans les meilleurs délais toutes les informations nécessaires pour qu'il exerce son activité....".

En rapport avec des préoccupations immédiates, on note que AFRISTAT a soumis aux pays membres pour examen, un "projet de nomenclatures d'activité et de produits". AFRISTAT a par ailleurs entre autres :

- assisté les pays pour la mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ;
- élaboré un Programme Statistique Minimum Commun ;
- fait une proposition de méthodologie de comptabilité nationale.

• BANQUE MONDIALE et FMI

Le document de politique économique et financière fait appel aux comptes de la nation et aux statistiques financières et monétaires.

• BCEAO

La BECEAO Mali fait annuellement la situation monétaire du Mali et à la Balance des paiements.

• CEA

La CEA a institué la journée africaine de la statistique. L'objectif de cette journée qui se déroule courant novembre, est la promotion de l'utilisation par les décideurs, des statistiques économiques et sociales. La CEA propose chaque année un thème qui doit être traité par chaque pays. Au Mali, en plus de ce thème, on introduit dans le programme des sujets en rapport avec les préoccupations nationales.

• CILSS

Dans le cadre de la politique de sécurité alimentaire des pays du CILSS, le Mali doit produire des prévisions de récoltes céréalières suivant une méthodologie préalablement arrêtée. Ces prévisions doivent être disponibles courant octobre et une mission CILSS/FAO en constate la vraisemblance. Ces prévisions de productions céréalières sont utilisées, conjonction avec les données de population, les

stocks de céréales, les prévisions d'importation commerciales et non commerciales, pour établir le bilan céréalier prévisionnel. Ce bilan est présenté à la communauté internationale pour aider le Mali s'il y a lieu, à prendre des mesures conservatoires pour éviter aux populations la survenue de crises alimentaires.

- **FAO**

Dans le cadre de son programme décennal de recensement agricole, la FAO donne assistance au Mali comme à plusieurs autres pays de la sous région, pour faire la préparation technique du Recensement Général de l'Agriculture du Mali.

Annuellement, la FAO adresse aux structures de statistiques agricoles du Mali un questionnaire pour recueillir des données statistiques entrant dans l'élaboration de l'annuaire statistique de la FAO.

- **UEMOA**

Dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOE, des critères de convergence ont été définis à partir d'indicateurs statistiques. Chaque Etat membre doit produire ces indicateurs afin de vérifier le respect des critères. Les indicateurs de convergence sont :

- ✓ le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal'
- ✓ le taux d'inflation annuel'
- ✓ le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales,
- ✓ le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure, rapporté au PIB nominal,
- ✓ les arriérés de paiement,
- ✓ le ratio des investissements publics financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales,
- ✓ le financement du déficit budgétaire par la BCEAO,
- ✓ le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal,
- ✓ le taux de pression fiscale.

III.2 Analyse de la demande

- Pour faire cette analyse, il faut au préalable inventorier les besoins des utilisateurs pour ensuite les caractériser. Pour repérer les statistiques essentielles demandées et noter leurs attributs (période de référence, niveau de signification géographique), une enquête a été menée auprès d'un échantillon d'utilisateurs. Ceci a permis de caractériser la demande comme suit (voir en annexes "inventaire des besoins").

- La demande est sectoriellement confinée ; c'est à dire que l'essentiel de la demande de statistiques émanant d'un secteur, porte sur ce secteur. Ainsi le secteur agricole demande principalement des statistiques agricoles.
- De ce fait les statistiques demandées sont considérées dans leur très grande majorité comme prioritaires. En se référant aux données de l'enquête auprès des utilisateurs, seulement 2% des statistiques dont le besoin est exprimé, sont non prioritaires (49% sont prioritaires et autant sont très prioritaires).
- La demande correspond à des besoins exprimés pour servir dans des domaines d'utilisation assez variés. Les plus représentatifs de ces domaines d'utilisation sont les suivants :
 - ✓ Politique économique générale,
 - ✓ Lutte contre la pauvreté,
 - ✓ Politique de Sécurité alimentaire,
 - ✓ Politique sociale,
 - ✓ Politique sanitaire,

- ✓ Politique d'éducation,
- ✓ Politique de développement rural,
- ✓ Politique de promotion des femmes,
- ✓ Politique de transport,
- ✓ Politique touristique,
- ✓ Politique environnementale,
- ✓ Etudes sectorielles,
- ✓ Information et Gestion des structures associatives,
- ✓ Information générale (constitution de bases de données).

- Les domaines d'utilisation sont les politiques en vigueur. La demande de statistiques pour un domaine d'utilisation donné est généralement transversale, c'est à dire qu'elle s'adresse à plusieurs secteurs à la fois. Certains besoins sont donc récurrents. La démarche pour identifier la demande effective en devient simplifiée car il suffit de se référer, en terme de production, aux domaines majeurs puis de tenir compte des domaines non majeurs au niveau du partage de l'information.
- Les besoins des utilisateurs permettent de donner le profil de la demande mais ne permettent pas une expression complète parce que l'inventaire se fait par échantillonnage et certains besoins sont des statistiques dérivées qu'il n'est pas possible d'obtenir directement sans passer par d'autres statistiques. Il est nécessaire de déterminer une demande consolidée. Cette dernière s'obtient par déclinaison des politiques en vigueur (voir en annexe "Demande consolidée en statistique").
- Une fois obtenue la demande consolidée, elle doit être traduite en terme plus opérationnel. Aussi est-elle classée par secteur économique et au sein de chaque secteur, on définit les opérations statistiques à mener pour satisfaire la demande concernant ce secteur. Ces opérations sont à créer si elles n'existent pas; pour celles qui existent, il s'agit d'une adaptation aux nouvelles exigences.

IV. Exposé des problèmes du Système Statistique National

L'exposé du cadre institutionnel ainsi que l'analyse des structures de production et leur réalisation laissent apparaître en filigrane, les grands problèmes dont souffre le SSN du Mali. Ils sont d'ordre institutionnel et organisationnel surtout mais les problèmes de l'utilisation des statistiques ainsi que ceux des ressources (humaines et financières) engagées apparaissent aussi comme étant de première importance.

IV.1 Existence de lacunes institutionnelles graves

L'absence d'une loi statistique véritable réglementant la production et l'utilisation des statistiques officielles a été déjà mentionnée (cf. encadré). On y ajoute que le SSN manque tout simplement de cohérence au plan institutionnel. A la vision centralisatrice initiale qui a inspiré les premières créations des institutions, s'est substitué une vision décentralisée. Ceci, avec maintien pour les premières structures de leurs missions et attributions.

Cet état de fait a entraîné, recouvrement des missions et désarticulation du système. De plus, en créant les institutions tant de première génération que les suivantes, l'Etat ne les a pas dotés ni des mécanismes ni des moyens suffisants pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions. Dès lors, on comprend que peu de structure ou instance statistique puisse se prévaloir d'un bilan de réalisation sans grandes tâches, ni même d'un fonctionnement satisfaisant de ses services. Si l'on ne prend pas garde, on conclue sur le fait que les missions sont sur-dimensionnées par rapport aux structures.

On invoque à ce sujet le manque de moyens. Certes les moyens mis à disposition sont nettement en deçà du minimum nécessaire pour accomplir les tâches assignées pour chaque structure; cependant dans une optique d'ensemble, il faut s'interroger si la production statistique est à la hauteur de tous les moyens mis en œuvre ? Cette interrogation renvoie à une autre et de taille ; une lacune institutionnelle grave qui est l'absence d'une instance nationale dotée d'un mécanisme de contrôle tant technique qu'administratif.

Il ne s'agit pas d'une instance de censure, loin de là mais plutôt d'une instance nationale (pourquoi pas paritaire) décisionnelle à travers laquelle les concernés et les intéressés par la chose statistique, statuent quant à l'état des statistiques et en dessinent les perspectives les meilleures pour l'intérêt national. Faute d'une telle instance, chaque structure du système s'auto évalue et reste de ce fait son propre porte drapeau pour présenter ses doléances, sans porte voix. La sanction en est, car il s'agit bien d'une est de ne point être blâmé et de ne point voir ses doléances satisfaites. Une situation qui conduit à la léthargie.

Le cas particulier de la DNSI est symptomatique. Ses missions sont plurielles et ses responsabilités énormes sans que les moyens mis à sa disposition soient calibrés en fonction : production de statistiques officielles, coordination de la production de toutes les structures officielles de production statistique, contrôle des normes de production, promotion de l'utilisation des statistiques, traitement informatique des données des services de l'Etat et des sociétés d'Etat, définition et mise en œuvre de la politique informatique nationale.

Par ailleurs, de par la nature de ses activités, le mode de mobilisation les ressources financières dont elle a besoin est pour une bonne part incompatible avec les règles du Budget National. Les opérations statistiques en effet demandent souvent la mobilisation d'un personnel non-fonctionnaire, généralement payé à la tâche sur une période précise assez courte et qu'il faut payer au moment de l'accomplissement de la tâche. Les problèmes que ceci pose pour les engagements de dépense, les décaissements des fonds et le retour de justificatifs, laissent peu de place à une programmation stricte des activités de collecte et de contrôle de cette collecte.

IV.2 Absence d'une stratégie concertée rendant difficile la coordination

L'absence d'une stratégie nationale consensuelle dans le domaine de la statistique est chose grave ; cette situation a été rendue possible en faveur des lacunes institutionnelles. On ne peut demander à la DNSI de coordonner le SSN avec toute la complexité qui est la sienne, alors que de tout côté et avec la permission du législateur, les éléments de système lui échappent. Ni la DNSI, ni les CPS ne sont en réalité dotées en ressources humaines suffisantes en qualité et quantité, en outil pour la coordination qui leur est demandée. Même s'il y a coordination, elle se fait de façon très locale, souvent au niveau sous-sectoriel ou branche. On coordonne ce que l'on peut ou ce que l'on veut.

Il existe de plus en plus au niveau sectoriel des réflexions en vue d'élaborer et de mettre à disposition des indicateurs économiques et sociaux, dans un cadre concerté. On parle généralement de système d'information; ce qui implique l'ensemble des créneaux de production / utilisation de données statistiques : production, traitement, analyse, gestion, diffusion et utilisation pour la prise de décision. On ne cite que celles faites dans le cadre de la sécurité alimentaire dès le début des années 80 et les réflexions en cours, simultanément et sans grande cohérence, dans les domaines de:

- ✓ la stratégie de lutte contre la pauvreté ;
- ✓ la politique de santé ;
- ✓ la politique de promotion de la femme ;
- ✓ la politique plus générale de développement rural ;
- ✓ la politique environnementale.

De ce fait, les priorités sont définies de façon sectorielle, pour la cause dira-t-on (chaque cause est supposée une priorité nationale) sans qu'on puisse être assuré que l'ensemble qui en résulte garantisse la satisfaction optimale des besoins prioritaires nationaux qui, il faut l'avouer ne sont pas explicites. Ceci parce qu'on sait, pour parler un langage de programmation, que pour une situation donnée et un temps donné, l'optimum général n'est pas la juxtaposition des optima partiels (locaux). Dans cet exercice, la DNSI, conceptuellement et de fait élément pivot du SSN, est supposée partie prenante dans toutes ces initiatives. De fait, par sa présence, elle est censée assurer la cohérence de l'ensemble. Or, elle ne dispose ni de l'outil, ni de toute la capacité (mandat) de décision pour cela. Pour ces partenaires, il y a l'illusion de coordination du fait de sa seule présence mais la réalité est qu'elle ne peut le faire faute d'un outil lui donnant une vision claire de l'ensemble aussi au présent qu'en perspective.

Outil et mandat ne peuvent lui être procurés efficacement qu'à travers une stratégie globale consensuelle de développement des statistiques. A défaut de cela, la DNSI reste confinée souvent, à l'occasion de ces multiples initiatives, dans le rôle de conseil technique voire à celui de faire valoir. Au plan des faits, l'absence d'une telle stratégie entraîne un manque de coordination avec les inconvénients suivants :

- ✓ absence de planification rationnelle de la production nationale et l'utilisateur finit par se contenter de ce qui existe ;
- ✓ Non-rationalité de l'utilisation des ressources ;
- ✓ difficulté d'harmoniser les concepts et nomenclatures donc impossibilité de faire de comparaison entre sources, déroutant ainsi l'utilisateur ;
- ✓ déperdition des expériences méthodologiques nationales ainsi que des expertises ;
- ✓ absence ou non-respect des normes de qualité (qui peut actuellement juger de ces normes ?) ;
- ✓ difficulté d'adoption au niveau national de nouvelles techniques et méthodes statistiques plus efficaces ;
- ✓ faible valorisation des résultats méconnus ou contestés par des utilisateurs.

Le manque de coordination a par ailleurs un effet de surchauffe du SSN pour des résultats assez modestes : on assiste à un bouillonnement par moment et par secteur, d'activités statistiques à potentiel fortement centrifuge. Compte tenu de la faiblesse des liens organiques entre structures, la persistance d'une telle situation est la programmation à terme d'une désorganisation totale du SSN.

IV.3 Absence d'une véritable politique de ressources humaines

De même qu'il y a l'automédication en matière de santé, de même tout utilisateur avisé fait sa cuisine statistique en combinant des données. Dès lors qu'il s'agit de conception, d'élaboration et de collecter des données statistiques, d'harmoniser, d'évaluer et rendre cohérente la production nationale, de gérer et de diffuser la production statistique, on est dans le domaine intrinsèque du spécialiste. Ces opérations ne peuvent et ne doivent se faire que sous son contrôle ; on ne peut faire l'économie de statisticien sur ces chapitres. Or, la situation actuelle du Mali dénote un manque cruel de statisticiens pour mener ces actions techniques. On en donne pour preuve :

- ✓ le déficit actuel de la DNSI en cadres supérieurs et intermédiaires ;
- ✓ l'absence de statisticien dans la plupart des structures de production statistique de l'administration (selon le résultat de l'enquête réalisée auprès des structures, 59% font des travaux de conception et de réalisation sans statisticien et sans assistance pérenne de statisticien).

La raison tient à des faits bien établis :

- ✓ l'arrêt quasi total de la formation de statisticien ;
- ✓ l'absence de plan de carrière pour le statisticien ;

- ✓ le marché du travail peu favorable à la Fonction Publique malienne.

- **Formation**

La question de formation doit être abordée selon tous ses aspects pour éviter des goulets d'étranglement en ce qui concerne les compartiments du système statistique.

- La formation de base en statistique se fait principalement dans des écoles d'ingénieur africaines dont celles d'Abidjan, de Rabat et de Dakar. Pour les deux premières, l'accès se fait sur concours. Le concours est régional pour Abidjan alors que pour Rabat, il se fait désormais à partir des classes de préparation aux grandes écoles. Depuis bientôt 10 ans aucun malien n'est admis aux concours d'entrée dans ces écoles. Faute de niveau suffisant des bacheliers maliens certes mais aussi parce que le problème n'a même pas été posé afin d'y trouver une solution. Il a fallu que l'AMSTAT (Association Malienne de Statistique) s'en inquiète et engager des actions concrètes. Pour la rentrée de l'année 2000/ 2001 enfin, deux maliens sont admis aux concours d'entrée à l'institut d'Abidjan. La formation de cadre moyen est interrompue depuis plus de 10 ans, principalement en raison du manque d'intérêt pour cette catégorie jugée peu valorisante.
- Au niveau national l'enseignement des statistiques au niveau de l'ENA, de l'ENI et de l'IPR de Katibougou, est une initiation qui prépare davantage à une bonne utilisation de la statistique et à une bonne collaboration avec le statisticien.
- Au niveau interne des structures, on examine principalement le cas de la DNSI où il n'existe pas un programme de formation continue pour le personnel. Les stages et recyclages de mise à niveau sont accordés en fonction des offres occasionnelles des institutions étrangères ou dans le cadre d'une opération spéciale. Il est évident que pour maintenir un niveau de qualité supérieure du personnel, il doit bénéficier d'une formation continue dans le cadre d'un programme de formation : formation en planification statistique, en analyse des données, en informatique statistique, en gestion de base de données etc.
- La formation des statisticiens n'est pas la seule qui soit indispensable. Il faut considérer les utilisateurs comme des collaborateurs de la statistique dans la mesure où leurs besoins doivent être ciblés au plus près et que l'usage qu'ils font de l'information statistique en est l'intérêt principal. En l'absence d'une formation des utilisateurs actuels (effectifs et potentiels) et des utilisateurs futurs (à travers leur cycle de formation) on sera en grande difficulté de réussir la promotion de l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision. Les cas de l'ENA, de l'ENI et de l'IPR cités ci-dessus doivent être considérés selon cette optique. Autrement, peu d'actions significatives ont été mises en chantier en la matière.

- **Plan de carrière**

Il n'y a pas de plan de carrière pour le statisticien ; ni pour les cadres supérieurs, ni pour les cadres moyens. La promotion se fait selon les règles générales de la fonction publique, c'est à dire une évolution sur la grille des salaires. Un tel avancement, compte tenu du niveau des salaires de la fonction n'est peut être pas un moyen de motivation suffisant tout au long d'une carrière.

- La motivation directe par la reconnaissance du savoir et du travail bien accompli n'existe pas. Ainsi on n'a pas rang de chef de division mais il faut l'être et pour l'être, il faut que le poste soit vacant. De même on n'a pas rang de directeur, on le devient. Devant une si faible possibilité d'avancer dans l'échelle des responsabilités, la tendance est au départ ou à la résignation.

- D'autre part, améliorer ses compétences et acquérir un haut niveau de spécialisation ne donne aucun avantage actuel dans le domaine des statistiques, sauf celui de pouvoir partir exercer ailleurs, souvent dans des domaines connexes. Ce qui est un curieux paradoxe. Bien de statisticien se retrouve souvent malgré eux conseillers, consultants, gestionnaires de projet, administrateurs etc. Même s'ils sont excellents dans ces tâches ils sont d'une certaine façon, dans une situation de sous emploi technique, surtout au regard des besoins du SSN.

L'épanouissement professionnel est ainsi rendu difficile et la tendance est de vider la DNSI et même le SSN de cadres statisticiens. On se pose la question de savoir s'il faut rentrer à la DNSI pour y faire carrière ou pour mieux se préparer à une carrière en dehors ? Quelle que soit la réponse à cette question, il serait de bonne politique que celui qui rentre puisse à l'avance choisir son parcours.

- **Marché du travail**

Le besoin de rationalisation des prises de décision a fait et va faire davantage accroître les besoins en informations statistiques. La demande de statisticiens est grande aussi bien au niveau du marché national, que régional et international (Projets nationaux et régionaux, organismes internationaux). Des indications font penser que des pays de la sous région sont en manque ou vont bientôt être en manque de statisticiens (cap Vert, Guinée Bissau, Mauritanie, Niger). Or la fonction publique malienne est loin d'être compétitive au plan des salaires, avantages et promotion sociale. Les départs de statisticiens de la DNSI et du SSN se font sans arrêt. Ce qui a comme conséquence de compliquer davantage les questions de production et de gestion de l'information statistique au niveau du SSN.

IV.4 Valorisation insuffisante des données

Par valorisation, il faut entendre toutes les opérations mettant à la disposition des utilisateurs les statistiques produites. L'insuffisance de la valorisation s'analyse en terme de :

- ✓ manque de visibilité des statistiques disponibles ;
- ✓ diffusion insuffisante en qualité et en quantité et mal contrôlée ;
- ✓ analyse insuffisante et souvent de niveau élémentaire.

- On ne sait pas généralement où aller pour trouver l'information statistique dont on a besoin. Il faut souvent faire plusieurs services pour réunir la collection statistique recherchée. Même si les données existent, elles sont rarement sous une forme directement utilisable. Si on veut analyser par exemple la série des superficies cultivées en mil dans la région de Kayes au cours des 10 dernières années, il faudra compulser 10 rapports annuels pour l'obtenir. Pour avoir le nombre moyen de houes asines par exploitation agricole (ou par hectare cultivé) pour une période donnée et un niveau géographique donné, il y'a le risque de visiter plusieurs services avant de comprendre que la donnée n'est pas disponible pour la période en question ou le niveau géographique voulu.

- La diffusion se fait sur support papier et sur les ondes radio pour quelques rares cas. Les rapports de publication sont soit reproduits en quantité insuffisante, soit mal ventilés. La DNSI ne ventile plus ces publications, faute de moyen. Le rapport "Eléments de conjoncture" qui était reproduit en une centaine d'exemplaires, n'est produit actuellement qu'en une vingtaine d'exemplaires. D'autre part, la date de parution des rapports est rarement respectée, ce qui n'est pas de nature à fidéliser les utilisateurs. Ces derniers, au fil des années en arrivent à ne plus l'attendre, voire à s'en passer. On donnera à titre d'exemple le rapport définitif de l'enquête agricole 1999/2000 qui n'est pas encore diffusé courant août alors qu'habituellement il sort vers mai-juin.

- Si on excepte le domaine démographique et social, on constate que l'analyse est de niveau élémentaire : des tableaux et quelques commentaires ; rarement des indicateurs (simples) ayant pour l'utilisateur un sens assez concret dans la compréhension des phénomènes sociaux ou économiques et donc directement utilisable dans son processus décisionnel. Vues sous cet angle, les publications statistiques sont encore froides et trop doctes. Aussi grave est le fait que les besoins d'analyse pour les causes même de la statistique ne soient pas satisfaits. On dit souvent qu'au plan méthodologique, la statistique s'auto alimente. L'analyse pour mieux connaître les univers statistiques sur lesquels on opère et donner ainsi les possibilités d'améliorer les approches méthodologiques, n'est jamais faite, faute de ressources humaines. De grandes possibilités d'amélioration méthodologique et même de réduction de coût des opérations, restent ainsi inexploitées. Pour fixer les idées, on rappel que le grand défi actuel pour la statistique malienne est de fournir des données (notamment sociales et agricoles) assez précises pour chaque commune. Une partie de la réponse pourrait venir de l'analyse statistique des données existantes. De façon plus générale, l'absence d'analyse et donc de recherche rend difficile les innovations dans des domaines insoupçonnés. C'est ainsi que l'introduction de la technique d'analyse par représentation cartographique des données géo-référencées ne s'est point développée.

IV.5 Inadéquation des moyens financiers mis en oeuvre

L'information coûte cher et l'information statistique ne fait pas exception. Il ressort de l'enquête menée auprès des producteurs que l'une de leurs principales difficultés est le manque ou l'insuffisance des ressources financières. On distingue deux types de financement :

- ✓ le financement des opérations statistiques courantes ;
- ✓ le financement des opérations statistiques spéciales.

- A une ou deux exceptions près, il n'existe pas de budget spécifique pour les opérations courantes. Les moyens financiers utilisés pour une opération sont ceux de la structure qui la pilote. Connaissant les difficultés autour des dotations budgétaires des services, on comprend que leur niveau ne prenne en compte la nécessaire évolution des activités statistiques. On rappelle à ce sujet le fait déjà signalé de l'imcompatibilité des procédures budgétaires avec les exigences des opérations de collecte de données sur le terrain.
- Le financement des opérations spéciales comprend deux parties:
 - ✓ la contribution de l'Etat;
 - ✓ la contribution de bailleurs de fonds extérieurs.

La contribution de l'Etat est financée sur le Budget Spécial d'Investissement et dans le meilleur des cas est de l'ordre de 20 à 30 % du budget total de l'opération. Cette contribution sert à financer certains frais d'opération tels que publicité, première dotation en fourniture, remise en état d'équipements existants. Le financement extérieur provient généralement de deux ou plusieurs bailleurs. Les périodes de validité de leurs engagements fermes ne s'accordent pas souvent si bien que l'opération est exécutée par lot au fur et à mesure de la disponibilité du financement. Dans ces conditions, il est difficiles de respecter un calendrier ni même un programme. Le cas du RGPH est éloquent à cet égard: le premier a eu lieu en 1974, le deuxième qui devrait avoir lieu dix ans après n'a eu lieu qu'en 1987 et le troisième seulement en 1998.

Observations générales

Le SSN a été pensé et créé dans l'optique "production de statistique". La logique de cette optique, dans un contexte de limitation de ressources, fait du système un organe qui offre des statistiques à hauteurs des moyens préétablis et non en fonction des besoins. Le mécanisme permettant de partir des besoins pour ensuite ajuster les moyens requis ne joue pas pleinement ou s'opère de façon circonstancielle.

DEUXIEME PARTIE

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES: ORIENTATIONS GENERALES ET PLANS D'ACTIONS

Introduction

La statistique par vocation, doit informer ; il ne s'agit pas d'une information triviale mais des données établies selon des normes, d'objectivités et de rationalité bien arrêtées. On doit se dire qu'il est question de fournir aux décideurs publics et privés les informations pertinentes leur permettant de prendre les décisions les plus adéquates dans les domaines du social, de la politique et de l'économique. Ceci est un privilège pour la statistique mais une lourde responsabilité. La légèreté et l'insouciance n'y sont pas de mise ; elles ont toujours des conséquences graves qu'on mesure tôt ou tard à l'aune des dommages causés suite à des mauvaises décisions.

Informier de façon objective sur l'état d'une société et d'une économie en pleine mutation comme le sont la société et l'économie malien, implique que l'outil d'information possède une dynamique pour s'adapter aux exigences nouvelles et de plus en plus spécifiques.

C'est en cela qu'il y a nécessité absolue de faire l'analyse des objectifs globaux du SSN du Mali en ses éléments fondamentaux, au regard des réalités sociales, politiques et économiques et des perspectives. Des orientations claires pour le SSN se dessinent alors permettant ainsi de définir les objectifs à atteindre.

On ne part cependant pas d'une situation de néant; le SSN tel qu'il est actuellement doit être revu et corrigé en vue d'atteindre ces objectifs. On le sait, caractérisé comme suit (voir exposé ch. V).

➤ au plan de l'organisation institutionnelle:

- ✓ la désarticulation et une faiblesse des liens organiques; la coordination horizontale devenant de fait inefficace;
- ✓ la non-application, dans la pratique, des textes légaux devenus par ailleurs caduques.

➤ au plan de la production statistique:

- ✓ une difficulté de programmer les activités de production et une faiblesse des moyens pour la collecte des données;
- ✓ une assez grande variété de production sans véritable contrôle de norme de qualité;

➤ au plan de la valorisation de l'information statistique:

- ✓ une mauvaise diffusion des données disponibles et peu de visibilité de l'existant;
- ✓ une insuffisance d'analyse des données.

De la résolution de ces problèmes dépend la survie du système en tant qu'outils aidant à l'élaboration d'instruments efficaces de prise de décision. Les solutions que l'on propose se situent dans le cadre d'un schéma directeur de développement statistique comprenant un plan d'action sur 5 ans (2001-2005) sous réserve que ledit schéma soit amendé et validé dans un délai raisonnable .

V. Enoncé de principes

La statistique est par excellence, la discipline de la méthode. Les méthodologies statistiques sont élaborées en référence à la théorie statistique et mathématique en vue de garantir la qualité de la production statistique. Une donnée n'est statistique que si elle est élaborée en suivant une méthode statistique; ici la façon de faire est aussi importante que le résultat. On ne peut donc pas envisager le développement de la statistique sans que soient édictées, des règles de conduite pour la production et l'utilisation des statistiques. Ceci amène à faire un certain nombre d'énoncés de principes qui doivent sous-tendre la production et l'utilisation de statistiques; il s'agit du principe de la double optique, de celui de la norme de qualité définie, du principe de ressources minimales, du principe d'adaptation continue et de celui de la cohérence optimale et de la concordance de sources.

a) *Principe de la double optique: production et utilisation*

Ce principe consacre le fait que la production statistique ne puisse être une finalité en soi. Il faut, dès le début du processus de planification de la production statistique, se préoccuper de l'utilisation et même de l'utilisateur. On ne peut plus produire de la statistique parce que c'est utile et intéressant, mais parce que c'est nécessaire et entre dans un processus de prise de décision. Dès lors, le producteur et l'utilisateur établissent des rapports de partenariat, plus fructueux que les rapports d'offreurs à demandeurs. Toute production statistique est ainsi soumise à l'épreuve de la vérité, ce qui oblige le statisticien à maintenir constamment le niveau de rigueur requis tout en se remettant en cause si nécessaire. Ceci nous amène à l'objet du second principe.

b) *Principe d'adaptation continue*

Les dispositifs de production statistique doivent être en mesure de répondre rapidement aux exigences toujours renouvelées des utilisateurs et même d'anticiper ces exigences. Il faut se dire que plus les besoins sont-ils satisfaits, plus le SSN est sollicité par de nouveaux besoins plus précis mais plus valorisants. Ce qui demande que le SSN soit structuré en opérations statistiques répondant aux besoins "habituels" des utilisateurs, par programmation donc, et que ces opérations puissent être modulables pour répondre à des besoins ponctuels; ceci sans altérer la production "habituelle". Ce principe est facteur de réduction du coût de production et contribue à discipliner la production, et par ce fait à favoriser le respect des normes de production.

c) *Principe de la norme de qualité définie*

Une statistique dont la norme de qualité n'est pas définie est a priori de qualité médiocre. Par qualité, on entend le degré de fiabilité c'est à dire la propriété de la donnée chiffrée de traduire au mieux le concept censé représenter la réalité que l'on veut décrire ou analyser. La norme de qualité est définie si la statistique est:

- ✓ sans biais ou a un biais négligeable;
- ✓ de niveau de signification géographique requis (localité, commune, cercle, région, zone, pays);
- ✓ (pour les statistiques d'enquête) reconnue comme ayant une erreur de sondage acceptable pour le niveau de signification requis (par exemple 10% au plus au niveau de la commune).

Pour que la norme de qualité soit définie, il est nécessaire et suffisant de respecter les procédures édictées. On n'ignore toutefois pas que la statistique est aussi la discipline de la mesure de l'erreur. Le respect des normes de qualité ne doit donc pas conduire au dogme "chiffre égale vérité". Le principe

de la norme de qualité est en réalité une condition nécessaire pour que s'acquière la culture de l'utilisation au quotidien, des statistiques pour la prise de décision.

d) Principe de la cohérence optimale et de la concordance de sources

La cohérence de la production statistique est optimale lorsqu'elle ne fait ni duplication, ni omission, et n'autorise pas des contradictions. Les moyens efficaces permettant de respecter ce principe est le respect de l'optique système d'information et l'utilisation harmonisée d'outils statistiques (nomenclatures, codes, définition de concepts, référentiel temps et espace) bien définis. La source unique peut être composite: par exemple douane et contrôle vétérinaire aux frontières. Des règles de conduite sont alors établies pour combiner les éléments composites et produire des statistiques de source unique. Ce principe évite de décrédibiliser la production statistique. Il contribue à l'acquisition de la culture de l'utilisation au quotidien, des statistiques pour la prise de décision.

e) Principe de ressources minimales

La production statistique demande la mise en œuvre de moyens importants. Il est habituel de dire que pour un coût donné, le statisticien doit maximiser la qualité de la production ou pour une qualité souhaitée il doit minimiser le coût. Le principe de ressources minimales incite à mettre en avant la recherche méthodologique permettant de garantir la qualité jugée acceptable pour définir le coût minimum correspondant. Il invite aussi à la rationalisation des opérations statistiques. C'est la recherche du moindre coût / efficacité.

Par rapport à cela, on note que la connaissance au Mali des univers statistiques est faible et mal exploitée. Il existe de nombreux domaines de recherche méthodologique encore inexplorés, d'où des possibilités d'amélioration des opérations statistiques.

L'application de ce principe doit être considérée comme un moyen de contribuer à la pérennité des dispositifs de collecte en rendant leur financement plus aisé.

VI. Les orientations générales et les objectifs

Les statistiques doivent avoir pour finalité, la description de la société, de l'économie et de leur environnement, afin de contribuer à l'élaboration des instruments de prise de décision. Elles doivent être au service aussi bien de l'Etat, des nationaux privés individuels et associatifs, ainsi qu'au service des décideurs non nationaux (intégration économie régionale, aide au développement, investissements extérieurs privés). De façon plus explicite, il faut:

- a) assurer une production statistique en continue adaptation à l'évolution des besoins de la société et de l'économie;
- b) promouvoir le partage de l'information statistique disponible pour que le maximum d'utilisateurs publics et privés y accède.

Ceci se fait à travers la réalisation d'un certain nombre d'objectifs d'ordre stratégique et opérationnel.

VI.1. Les Objectifs

On identifie cinq objectifs stratégiques.

➤ Le premier objectif stratégique est la réalisation d'une production statistique nécessaire. Ceci demande que la production statistique soit adaptée aux besoins de la société et de l'économie. Il demande également le respect des normes de qualité.

- Le second objectif stratégique est d'assurer le partage de l'information en assurant ainsi sa valorisation par l'analyse et la diffusion pour une meilleure accessibilité.
- La réforme institutionnelle du SSN est le troisième objectif stratégique. Les textes réglementaires doivent être revus pour donner aux structures de production et d'utilisation ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique, l'efficacité nécessaire.
- Une politique de gestion des ressources humaines doit être élaborée et mise en œuvre.
- Le financement du SSN doit être assuré à court et moyen termes et programmé à long terme.

Objectif stratégique 1: Une production statistique respectant les critères de norme et répondant au mieux aux besoins des utilisateurs, est assurée. De plus, il faut couvrir les besoins pour les politiques de court terme et ceux pour les politiques de moyen et long termes. Les besoins sont changeants dans le temps. Il peut survenir, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques, la nécessité de jeter un éclairage sur un aspect particulier de la société ou de l'économie. De même qu'avec l'évolution les priorités de la politique économique et sociale peuvent changer. L'adaptation de la production statistique est un processus. Tous les besoins ne peuvent pas être pris en compte en même temps, ni avec le même degré de satisfaction; des priorités sont à définir dans le temps à travers un programme à moyen et long termes.

Cet objectif comprend deux objectifs opérationnels.

Objectif opérationnel 1.1: adapter continuellement la production aux besoins.

La production statistique est adaptée si elle répond au mieux aux besoins des utilisateurs, en thèmes traités, en couverture géographique et en période de référence.

Objectif opérationnel 1.2: définir et respecter les normes de qualité.

Objectif stratégique 2: Assurer le partage efficace de l'information statistique. On y distingue deux objectifs opérationnels.

Objectif opérationnel 2.1: Analyser suffisamment les données statistiques pour apporter le maximum d'éclairage sur les phénomènes décrits.

Pour que l'utilisateur s'approprie l'information statistique, il faut qu'elle soit traduite dans un message qui lui soit compréhensible. L'analyse doit être poussée jusqu'à traduire les résultats en langage clair pour les différentes catégories cibles d'utilisateurs. Ceci demande le recours à des données chiffrées mais aussi leur traduction en images: graphiques, cartes thématiques et autres représentations symboliques.

Objectif opérationnel 2.2: Programmer la diffusion directionnelle et la réaliser.

Il existe plusieurs vecteurs de diffusion: publication papier y compris presse écrite, radio, audiovisuel, support informatique y compris accès en ligne. Les catégories d'utilisateurs ont des capacités différentes d'accès à ces vecteurs et la diffusion doit en tenir compte pour permettre un bon partage de l'information statistique.

Objectif stratégique 3: Faire la réforme institutionnelle qui favorise le développement harmonieux des statistiques dans une optique production / utilisation.

Objectif opérationnel 3.1: Relecture et modification des textes réglementaires

Les statistiques officielles, les conditions de leur production et de leur utilisation doivent être définies par la loi.

Une instance paritaire de gestion de l'information statistique (production utilisation) doit être créée (CNS).

Les textes de création et d'organisation des structures de production doivent être modifiés

Objectif opérationnel 3.2: Restructuration institutionnelle de la DNSI

La DNSI doit être restructurée en un établissement public à caractère scientifique et culturel.

Objectif stratégique 4: Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation et un cadre de gestion des ressources humaines.

Objectif opérationnel 4.1: Former des statisticiens en qualité et en quantité suffisante

Objectif opérationnel 4.2 : Former par catégorie, le maximum d'utilisateurs à accéder facilement et à utiliser l'information statistique

Objectif opérationnel 4.3 : Etablir et mettre en application un cadre de gestion des ressources humaines.

Objectif stratégique 5: Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement de la production et de l'utilisation des statistiques.

Objectif opérationnel 5.1 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques courantes: Enquête de conjoncture économique et sociale, Enquête Agricole de Conjoncture, Enquête maraîchère, Enquêtes prix, Suivi du troupeau, Statistiques administratives.

Objectif opérationnel 5.2 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques spéciales: RGPH, RGA, EBC, Enquête Conditions de Vie des Ménages.

VI.2. Modalités de réalisation des objectifs

La réponse aux problèmes exposés aux chapitres précédents passe par la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques cités ci-dessus. A cette fin la sphère de production statistique est subdivisée en domaine de production correspondant plus ou moins aux secteurs économiques et sociaux. En s'inspirant du découpage fait dans le cadre de l'organisation du comité de coordination statistique, on propose le suivant: *domaine démographique, domaine sociale, domaine économique, domaine agropastoral, domaine des entreprises non agricoles et domaine environnemental*. Chaque domaine est considéré comme un système d'information au sein duquel se fait la gestion de la production et de l'utilisation des statistiques y afférentes. On aura ainsi:

- ✓ Le système de statistiques démographiques(statistiques de l'état de la population, des paramètres démographiques);
- ✓ le système de statistiques sociales (Santé, Education, Emploi, Justice);
- ✓ le système de statistiques économiques (Comptes de la nation, statistiques monétaires et financières);
- ✓ le système de statistiques agropastorales (statistiques sur l'agriculture et l'élevage);
- ✓ le système de statistiques des entreprises non agricoles (statistiques industrielles, minières, des transports et de l'artisanat);
- ✓ le système de statistiques de l'environnement.

Chaque système possède une fonction de programmation , une fonction de production et une fonction de valorisation des données. Chaque fonction est exercée de façon paritaire par les catégories d'acteurs appropriées. La fonction de programmation permet de prendre en compte de façon récursive les besoins de toutes les catégories d'acteurs du système:producteurs, utilisateurs y compris les utilisateurs spécifiques que sont les chercheurs. La fonction de production est exercée par les producteurs institutionnels, en collaboration avec les chercheurs. Cette fonction se décompose en activités de conception, de collecte et d'exploitation. L'implication de la recherche dans l'élaboration statistique commence dès la conception. La valorisation des données statistiques ne se limite pas à la simple publication de rapports; il s'agit davantage d'une fonction de partage de l'information statistique. La fonction de valorisation renvoie à celle de programmation; ce qui assure la nécessaire prise en compte des besoins d'éclairages supplémentaires suite à une meilleure compréhension des phénomènes décrits. Cette configuration générale de système d'information statistique est illustrée par le schéma ci-après.

<i>Fonctions du système</i>	<i>Catégories d'acteurs</i>
Programmation à partir de besoins (expression consolidée des besoins, programme de production et de valorisation de l'information statistique)	← Utilisateurs / Producteurs(services statistiques, services administratifs et financiers) / Chercheurs
Production : -Conception, -Collecte, - Traitement, collationnement	← Producteurs / chercheurs ← Producteurs ← Producteurs
Valorisation: -Analyse; -Diffusion directionnelle; -Stockage, gestion	← Producteurs / Chercheurs ← Utilisateurs / Producteurs / Presse ← Producteurs

VII Plans d'actions

Le plan d'actions est l'étape de définition des réalisations nécessaires (ou *produits* à réaliser) pour atteindre les objectifs définis. Pour réaliser les produits en question, il faut mettre en œuvre des actions spécifiques dans une démarche coordonnées, avec détermination des moyens et leur condition de mobilisation; ainsi peut-on en garantir le succès. Des raisons de commodité amène à considérer un plan d'action composite. Pour atteindre l'objectif opérationnel de "production adaptée aux besoins", le plan d'action doit être sectoriel. Par contre l'objectif opérationnel de normalisation de la production demande des actions avec incidences sur plusieurs secteurs. De la même façon la réalisation des objectifs institutionnels nécessite des actions globales.

VII.1 Plan d'actions institutionnelles

Le SSN cesse d'être ce système hybride, de juré centralisé autour de la DNSI et de fait décentralisé au niveau sectoriel.

- Un système centralisé exige un centre fort, omniprésent capable d'administrer l'ensemble de la production statistique. Cela équivaut à faire de l'institut de statistique une administration lourde et complexe. On connaît les difficultés pour rendre efficace une telle administration dans le contexte malien, difficultés qui expliquent en partie, comme mesures de correction, l'émergence de structurelles décentralisées. Hormis les problèmes de gestion d'une administration lourde, on signalera le problème crucial de l'allocation des ressources consacrées à la statistique, tant en ce qui concerne le budget national qu'en ce qui concerne celui de l'institution centralisatrice. Pour solutionner ce problème, il faudra revoir biens de procédures y compris celles d'élaboration du budget national. C'est pour dire que le retour à un système statistique totalement centralisé rallonge le délai pour arriver à un SSN efficace, sans garantie de succès.
- Les avantages d'un système décentralisé sectoriel sont parmi ceux de la décentralisation administrative :
 - ✓ efficacité de gestion ;
 - ✓ meilleure prise en compte des besoins sectoriels ;
 - ✓ équation de l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières moins complexes.
- L'inconvénient majeur du système décentralisé est le besoin accru en ressources humaines et le Mali en manque. D'où la nécessité d'une très grande coopération technique entre les structures statistiques sectorielles et l'institution qui détient le savoir et le savoir-faire statistique. La coordination doit être de même très renforcée. Evoluer vers un tel système conduit plus rapidement vers un SSN efficace étant donné l'existence de structures statistiques sectorielles fonctionnelles.

VII.1.1 Relecture des textes réglementaires

VII.1.1.1 Promulgation de la loi statistique

- **Des statistiques officielles:** La loi statistique définit les statistiques officielles. Le caractère officiel de l'information statistique exige que la méthodologie utilisée et les procédures appliquées pour son élaboration soient certifiées au préalable par une instance technique compétente en la matière. La statistique officielle n'est cependant pas soumise à l'agrément du Gouvernement ni d'aucune instance politique. Seule l'instance technique compétente peut décider de sa non-validité le cas échéant.
- **Des structures de production de statistiques officielles:** La loi statistique définit la nature des structures de production statistique
- **Des conditions de production des statistiques officielles** La loi définit les opérations statistiques et:
 - ✓ oblige au respect des normes de qualité en matière de production et de diffusion de l'information statistique;
 - ✓ institue la confidentialité des informations statistiques individuelles sur les personnes privées physiques et morales: La divulgation directe ou indirecte des informations statistiques sur ces personnes est défendue et punie par la loi. La divulgation est indirecte si l'information sur la personne privée peut être exactement déduite d'informations statistiques publiées.
 - ✓ fait obligation de réponse
- **Le rôle et obligations du statisticien et du personnel de collecte des données statistiques de base** la loi définit le rôle et les obligations du personnel qui concourt à l'élaboration de l'information statistique.
- **Le libre accès à l'information statistique** La loi garantit l'égal accès pour tous à l'information statistique. L'information statistique sur la vie de la nation doit être mise sous une forme accessible par les grandes catégories de personnes physiques et morales.
- **Certaines informations statistiques peuvent être classées confidentielles pour un temps limité** La loi autorise le Gouvernement de façon exceptionnelle, sous réserve de justificatifs, de classer confidentielles pour des motifs d'efficacité ou de sécurité, certaines informations statistiques pour une période déterminée n'excédant pas un exercice.

VII.1.1.2 Modification des textes de création et d'organisation des structures sectorielles de production statistique

- **La référence au SSN est faite** : Les textes de création et d'organisation des structures sectorielles de production de statistiques doivent préciser leur rôle et place dans le SSN.
- **Le champ d'action des CPS est stabilisé**: Les CPS doivent avoir un caractère sectoriel, indépendant des départements techniques aux contenus changeant avec le temps.
- **Les domaines de collaboration technique et les mécanismes de coordination sont explicités** : La collaboration technique avec la structure statistique de référence ayant la compétence technique dans le but express de respecter les normes de qualité et les programmes de production institués pour chaque structure sectorielle de production statistique. La structure de référence assure le contrôle technique.

- **Les cadres organiques sont adaptés aux nécessités de rénovation du SSN** Le nombre de poste de statisticiens au sein de chaque structure sectorielle est augmenté. Doter chaque structure en statisticien n'étant pas possible à moyen terme, les postes de statisticien au niveau sectoriel sont ouverts aux inspecteurs des services économiques ayant suivi un stage de six mois au sein de la structure statistique de référence dans des domaines appropriés d'élaboration statistique. Des postes supplémentaires de techniciens de la statistique sont créés: à cet effet on généralise au niveau des structures statistiques sectorielles, centraux et décentralisés, le poste de chef de bureau.

Responsabilités

Structure responsable: Ministère de l'Economie et des Finances - Cabinet

Contributions techniques: DNSI; CPS et consultant en législation

VII.1.2 *Créations et modifications d'instances et de structures*

VII.1.2.1 *Création / modification des instances paritaires de gestion de l'information statistique*

- **Créer un Conseil National de Statistique (CNS)** Le CNS est l'instance suprême en matière d'information statistique. Il définit les orientations et la politique en matière de statistique, adopte les programmes de statistique : annuel et pluriannuel. Le CNS est une instance paritaire placée sous la présidence du Ministre chargé de la statistique en l'occurrence le Ministre de l'Economie et des Finances. Sont membres, les Ministres de l'Agriculture, de l'Education, de la Santé, de la Famille de la Femme et de l'Enfant, des représentants de la société civile, le représentant du système des Nations Unies, le représentant du forum des donateurs au Mali. Le Président consulte les membres du CNS collectivement ou individuellement, au sujet des orientations et de la politique en matière de statistique, adopte les programmes et leur mode de financement par le même procédé. Les décisions du CNS sont présentées en communication au conseil des Ministres. Le CNS est doté d'un secrétariat permanent dont le responsable a rang de conseiller.

- **Re dynamiser et responsabiliser le comité de coordination statistique** Le CCS est placé sous l'autorité du CNS dont il est l'organe technique de gestion et d'exécution. Le CCS élabore, sous le contrôle du secrétaire permanent les programmes statistiques et établit les budgets des activités statistiques (production, diffusion et formation). Il suit l'exécution des programmes et en fait le bilan pour le compte du CNS. A cet effet le CCS est doté de sous comités sectoriels dont les missions sont définies par l'arrêté n° 95-1079 / P.M.-RM du 26 mai 1995 organisant le CCS qui précise . La présidence des sous comités ainsi que leur secrétariat sont attribués aux secteurs concernés.

VII.1.2.2 *Remplacement de la DNSI par l'institut de statistiques et des études économiques et sociales (ISEES) ayant des missions plus opérationnelles*

Le schéma d'organisation proposé pour le SSN requiert l'existence d'un institut de statistique ayant une autonomie de gestion administrative et financière et ayant un caractère scientifique :

- ✓ L'autonomie de gestion pour une question d'efficacité ;
- ✓ Le caractère scientifique pour d'une part, s'ouvrir sur la recherche en vue d'approfondir les connaissances de la société et de l'économie pour une meilleure contribution à la prise de décision et d'autre part, fonder sa crédibilité sur l'objectivité scientifique et sur sa neutralité aussi bien à

l'égard de l'Administration publique et des collectivités qu'à l'égard des organisations politiques et sociales.

- **Remplacer la DNSI par l'ISEES ayant un statut d'Etablissement public à caractère scientifique.** L'ISEES est de la personnalité juridique avec autonomie financière et de gestion, dont le caractère scientifique consacre la neutralité vis à vis de l'autorité politique et de toute autre autorité. En lui conférant un tel statut, le Gouvernement lui donne un gage de moralité en toute circonstance. Ce statut a le grand avantage de faciliter la collaboration entre l'institut et la recherche nationale et internationale, notamment celle avec les universités, nationale et étrangères. Les attributions de l'institut sont:

- ✓ *Fonction d'assistance technique au CNS;*
- ✓ *Fonction de coordination technique et de veille technologique:* élaboration des normes statistiques; élaboration et gestion et diffusion des codes et nomenclatures statistiques; conception des méthodes de collecte et de traitement des statistiques sectorielles; définition des normes de publication; recherche méthodologique.
- ✓ *Fonction de production:* Elaboration des comptes de la nation et réalisation de façon concessionnaire d'opérations spéciales ayant un caractère transversal prononcé: recensement démographique, recensement agricole, enquête budget et consommation, enquête démographique et de santé, enquête de conjoncture sociale et économique.
- ✓ *Fonction d'analyse:* organisation et réalisation avec la collaboration des structures nationales et étrangères des analyses approfondies dans les domaines démographiques, économiques et sociales; conception d'indicateurs synthétiques.
- ✓ *Fonction de gestion de l'information statistique:* assistance à la création et à la maintenance de bases des données informatiques sectorielles compatibles.
- ✓ *Fonction de formation :* encadrement du personnel statistique stagiaire; contribution à l'élaboration de programmes de formation des écoles de formation du Mali
- ✓ *Fonction coopération avec l'extérieur:* Assure la coopération avec le reste du monde en matière de statistique et de formation recyclage du personnel de la statistique.

- **Prévoir dans l'organisation interne de l'Institut des directions constituées au tour de filières statistiques.** Au niveau régional, il y a la délégation de l'institut. Le relais au niveau plus décentralisé est fait par les antennes de statistiques des structures techniques sectorielles.

Responsabilités

Structure responsable: CNS et Ministère de tutelle (de l'Economie et des Finances)

Contributions techniques: DNSI, AMSTAT, consultant en législation, consultant statisticien

Notes

De l'organisation de l'Institut, en une Direction Générale, quatre Directions techniques et une Direction administrative

• La Direction de la synthèse économique et de la prévision

Elle est chargée de l'élaboration des agrégats nationaux et fait les études macroéconomiques, la conjoncture et établit les prévisions. Aide à la planification et à la réalisation des opérations de production de statistiques économiques. Elabore, alimente et suit la gestion des bases de données économiques. Assiste la Direction Générale dans ses rapports avec l'extérieur, dans les domaines de son ressort

• La Direction de la démographie et des statistiques sociales

Elle est chargée de l'élaboration des statistiques démographiques et sociales. Aide à la planification et à la réalisation des opérations de production de statistiques démographiques et sociales. Elabore, alimente et suit la gestion des bases de données démographiques et sociales. Assiste la Direction Générale dans ses rapports avec l'extérieur dans les domaines de son ressort

• La Direction des Méthodes et de l'analyse statistique

Elabore pour le compte de l'Institut et des services sectoriels, les méthodologies d'enquête et de recueil de données. Fait des analyses méthodologiques et élabore et gère les outils méthodologiques (nomenclatures, base de sondage, découpage du territoire en zones). Assiste les autres directions dans la réalisation des opérations statistiques. Assiste la Direction Générale dans ses rapports avec l'extérieur dans les domaines de son ressort.

• La Direction de l'Informatique et de la documentation

Applique la politique informatique de l'Institut et gère techniquement le parc informatique de celui-ci. Conçoit, réalise et gère les bases de données de l'Institut. Donne assistance aux structures sectorielles pour la conception, la réalisation et la gestion de leurs bases de données respectives. Fait l'édition des rapports de publication. Diffuse les statistiques produites par l'Institut, relaie les structures sectorielles pour la diffusion à l'étranger. Gère la documentation de l'Institut. Assiste la Direction Générale dans ses rapports avec l'extérieur dans les domaines de son ressort.

• La Direction administrative et financière

Fait la gestion administrative et financière de l'Institut. Gère les plans de formation et de recyclage des agents de l'Institut. Gère les stagiaires reçus par l'Institut.

VII.1.3 Formation du personnel pour les statisticiens en quantité et en qualité

VII.1.3.1 Formation des cadres supérieurs en statistique

- Informer et sensibiliser les étudiants de niveau DEUG Mathématique et économie à se présenter au concours d'entrée à l'Ecole de statistique d'Abidjan avec les suggestions suivantes:** concours des ingénieurs des travaux statistiques pour les économistes et concours ISE pour les matheux.
- Réouverture du concours d'entrée à l'INSEA de Rabat pour les titulaires du DEUG de mathématiques et équivalents**

- Diversifier les types de formation en suscitant la formation dans d'autres instituts et écoles de statistique et aussi, la formation statistique universitaire
- Organiser à l'intention de ces étudiants, des cours de préparation aux concours d'entrée dans les écoles de statistique.
- Organiser périodiquement, pour les statisticiens en fonctions, des stages de mise à niveau auprès d'offices de statistiques africains, européens et américains réputés.
- Rechercher auprès des institutions statistiques dans le cadre de la coopération, pour accorder à des statisticiens en fonction des bourses de recherche sur des thèmes d'analyse statistique, des données économiques et sociales du Mali.
- Accueillir pour stage au sein de l'Institut de statistique (la DNSI) le personnel en poste dans les structures statistiques sectorielles.
- Assurer un meilleur transfert de connaissance au sein du SSN en faisant des publications méthodologiques et en organisant des ateliers techniques.

VII. 1.3.2 Formation des techniciens supérieurs de la statistique

- Le poste de chef de bureau de statistique à niveau décentralisé est un débouché pour le breveté en statistique classé catégorie B.
- Sensibiliser les élèves de deuxième année de l'ECICA et les inciter à embrasser la carrière de statisticien.
- Ouvrir à l'ECICA à partir de la deuxième année une spécialisation en méthode d'élaboration statique, avec le titre de breveté en statistique.

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)

Contributions techniques: Direction de l'Enseignement Supérieur et Technique, ENA, ECICA, Direction de la Fonction Publique, AMSTAT

VII.1.4 Formation des utilisateurs de statistique

VII.1.4.1 Application par école et par discipline, des modules spéciaux de formation en statistiques appliquées

- Revoir le programme de formation des écoles supérieures et secondaires pour y inclure, en fin de cycle un module de statistique ayant trait à la statistique descriptive et à la statistique de la spécialité: statistiques de santé et leurs méthodes d'élaboration , statistiques agricoles et leurs méthodes d'élaboration, statistiques des eaux et forêts et leurs méthodes d'élaboration etc. Il faut déterminer les modules par école et filière et rédiger des manuels de référence appropriés pour chaque cas.
- Accueillir pour un cours stage de sensibilisation au sein de l'Institut de statistique (la DNSI), les élèves des écoles professionnelles non destinés à la carrière de statisticien.

VII.1.4.2 Formation des décideurs à l'utilisation des statistiques officielles usuelles

- **Déterminer un panel d'utilisateurs cibles et élaborer pour chaque catégorie un programme de sensibilisation / formation à l'utilisation des statistiques. On cite pour mémoire comme utilisateurs cibles:** les membres du Gouvernement et les cabinets ministériels, les élus du peuple (députés, maires), les journalistes, structures associatives (Organisation et groupements associatives, ONG, syndicats, patronat).
- **Elaborer des outils de sensibilisation / formation par grande catégorie d'utilisateurs.**
- **Tenir en ateliers, des séances de sensibilisation / formation.**

Responsabilités

Structure responsable: CNS- secrétariat

Contributions techniques: DNSI ,IPN, Direction de l'Enseignement Supérieur et Technique, DNAFLA, AMSTAT, consultants en statistiques, consultants en communication

VII.1.5 Elaboration et mise en œuvre d'un cadre de gestion des ressources humaines

VII.1.5.1 Institution au sein de l'institut de statistique de deux types de personnel

- **Etablir un statut de personnel contractuel au sein de l'Institut.**
- **Fixer les conditions spécifiques d'utilisation de fonctionnaires par l'Institut**

VII.1.5.2 Etablissement de profils de carrière par filière et par profil un plan de carrière type

- **Analyser les filières pour dégager des profils de carrière**
- **Définir et instaurer un système de promotion interne**
- **Définir et instaurer un système de rémunération avec une composante au rendement**

Structure responsable: CNS- secrétariat permanent

Contributions techniques: DNSI devenue Institut , Direction du Budget, Direction de la Fonction Publique, consultants en ressources humaines

VII.1.6 Elaboration et mise en application d'une stratégie de financement des opérations statistiques courantes

- **Identifier les opérations statistiques courantes à réhabiliter et à soutenir** (voir plans d'actions sectoriels). On cite: Enquête Agricole de Conjoncture, Enquête "suivi du troupeau " pour déterminer les paramètres bio économiques et de la dynamique du troupeau, Enquête de Conjoncture Socio-économique, recueil des statistiques administratives (agriculture, mines, industrie, transport, environnement -eaux et forêts, santé, éducation, justice , vie associative etc.).
- **Evaluer avec grande objectivité les besoins de financement en équipement:** logistique de collecte et matériel de traitement et de stockage des données statistiques.

- Evaluer avec grande objectivité les besoins de financement du fonctionnement des opérations statistiques courantes.
- Sécuriser le financement des opérations statistiques courantes en identifiant et mobilisant des ressources propres

On tiendra compte

- ✓ Du budget national pour les opérations relevant des départements techniques; le gouvernement prend la résolution de consacrer au moins l'équivalent des 50% des recettes budgétaires provenant des la taxe statistique.
- ✓ De la contribution du secteur associatif dans leurs domaines d'intérêt.
- ✓ De la contribution des projets et programmes au titre de la production par le SSN d'indicateurs de suivi et de mesure de leur impact.

- Programmer sur 4 ans (2002-2005) un budget consolidé de réhabilitation de la production de statistiques courantes.

Responsabilités

Structure responsable: CNS- secrétariat permanent

Contributions techniques: DNSI, CPS, Budget, Chambre consulaire, Chambre du Commerce et de l'Industrie, consultant national en finance

VII.1.7 Pour les opérations statistiques spéciales et la formation des ressources humaines, définition d'une stratégie de financement, élaboration et mise en œuvre d'un programme de financement à moyen terme

- Elaborer et mettre en œuvre un projet de dotation en siège de l'Institut de statistique
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de financement des opérations spéciales Ce financement comporte deux volets: le volet équipement et le volet fonctionnement.

Volet équipement: Les opérations spéciales, à part l'EBC (Enquête Budget Consommation) sont exécutées en quelques mois (2 ou 6) voire en quelques jours (15 à 20 jours pour le RGPH). Acquérir du matériel roulant (véhicules et motos tout terrain) dont la durée de vie est de 10 ans pose problème et renchérit le coût individuel des opérations. En totalisant le temps effectif d'utilisation du matériel roulant pour l'ensemble des opérations spéciales (RGPH, RGA, EBC, EDS, Enquête de structure horticole), ont obtient moins de 24 mois. Ceci fait qu'il est efficace de constituer un parc de véhicule unique pour l'ensemble de ces opérations, à charge de l'Institut (structure responsable de ces opérations) d'en faire une gestion correcte. On estime ce parc à 30 véhicules tout terrain et 130 motos (environ 3 par cercle). Le financement du parc est à rechercher en partie sur ressources nationales (30% environ) et en partie sur aide bilatérale et multilatérale. La même démarche doit être adoptée pour le matériel d'enquête à plusieurs usages: balance, pèse - personne, toise, mètres rubans, boussoles. Il convient toutefois de souligner qu'il n'est pas souhaitable que le parc de véhicules soit utilisé dans une proportion notable (plus de 20 à 30%) pour les opérations statistiques courantes qui sont sous la responsabilité totale et entière de ladite structure. Le stockage du matériel informatique n'est pas souhaitable compte tenu de l'obsolescence. Par ailleurs le RGPH en demande plus que les autres opérations spéciales. La démarche consiste à constituer un pool de saisie utilisable aussi bien pour ces opérations spéciales que pour les travaux de saisie des statistiques courantes de l'Institut ainsi que ceux des structures sectorielles.

Volet fonctionnement Le fonctionnement représente environ 70% des coûts d'une opération. On y met les frais de personnel et les consommables (carburant, fournitures de bureau et fournitures informatiques).

Le financement de ces deux volets se fait sur la base du programme quinquennal de développement des statistiques. Ce programme doit être considéré comme faisant partie des mesures d'accompagnement de toutes les politiques et stratégies en vigueur: stratégie de lutte contre la pauvreté, politique générale de développement économique et social, politique de promotion de la femme, politique de développement rural, politique pour la préservation de l'environnement etc. Il s'agira donc pour le Gouvernement de négocier auprès de ses partenaires au développement le financement du programme sur une base quinquennale. Chaque partenaire, selon sa sensibilité s'engage à financer partie ou tout de rubriques de financement. La contribution de l'Etat est fixée d'accord partie avec le forum des donateurs. Ceci facilite de bouclage du financement et permet par ailleurs de canaliser les contributions et de créer une synergie entre celles-ci.

- **Evaluation des besoins de financement compte tenu du programme statistique** Les tableaux ci-après donnent les éléments nécessaires pour évaluer les besoins de financement.

Besoins en équipement 2000- 2005 (pour une capacité permanente adéquate d'intervention de l'Institut)

Colonnes grises: Financement non acquis

Equipements	Opérations sources				Total nécessaire	Observations
	EMP200-01	EDS00-01	RGA02-03	Autres		
Dotation de l'Institut en bâtiments				10	10	9 →régions
Véhicules tout terrain	1	8	10	11	30	Parc
Véhicules de liaison	1		1	13	15	
Motos tout terrain	50		70 (130-20)		100	Parc (Le reste est pour l'EAC)
Motocyclettes	250		100 (50-100)		350	Reste 400 pour l'EAC
Pinasses			3		3	
Micros de bureau	3		22	75	100	9*5=45 → Régions
Micros portables	1		3	9	13	9 →régions
Imprimantes	11		8	31	50	9 →régions
Graveurs CD	1				1	
Zip drivers	9		4	7	20	9 →régions
Scanners	1			1	2	
Photocopieuses			2	13	15	9 →régions
Machines programmables			100 (200-100)		100	reste 100 pour l'EAC
GPS			10 (100-90)	40*	50	
Calculettes	300			200	500	
Pèse-personnes	275			25	300	
Rubans tour de bras	300				300	
Toises	275			25	300	
Pèse-légume	275			25	300	
Pesons (portée 25kg, ± 100 gr)			300 (520-220)		300	reste 220 pour l'EAC
Boussoles			300 (620-220)		300	reste 220 pour l'EAC
Rubans 50 mètres			300 (620-220)		300	reste 220 pour l'EAC

* Acquis : ceux du RGPH 98

Plan de financement du budget de fonctionnement du programme statistique de base 2001-2005
 (voir plans d'actions sectoriels)

source de financement unique

"++" source de financement prédominante

Opérations / actions	Années et sources de financement							
	2001		2002		2003		2004	
	Source financement nationale	Source financement extérieure	Source financement nationale	Source financement extérieure	Source financement nationale	Source financement extérieure	Source financement nationale	Source financement extérieure
RCPH 1998								
✓ Traitement	#							
✓ analyse générale	#							
✓ analyses spécifiques	+	++						
✓ réalisation base de données brutes*		#						
EMEP 2000-2001								
✓ collecte	+	++	+	++				
✓ traitement			++	+				
✓ analyse générale			+	++				
✓ analyses spécifiques			+	++				
✓ réalisation base de données brutes*			#					
RGA 2002-2003								
✓ conception (révision)			#					
✓ collecte			+	++	+	++		
✓ traitement			+	++				
✓ analyse générale			+	++				
✓ analyses spécifiques				#				
✓ réalisation base de données brutes*			#					
EDS 2000-2001								
✓ collecte	+	++						
✓ traitement	+	++						
✓ analyse générale	+	++						
✓ analyses spécifiques			+	++				
✓ réalisation base de données brutes*			+	++				
ENQUETES HORTICOLES								
✓ conception			#					
✓ collecte			++	+				
✓ traitement			#					
✓ analyse générale					+	++		
✓ analyses spécifiques					+	++		
✓ réalisation base de données brutes*				#				
REALISATION DE BASES DE DONNEES UTILISATEURS								
✓ conception bases de données sectorielles	+	++	+	++	#		#	#
✓ réalisation base de données sectorielles	++	+	++	+	++	+	++	+
✓ maintenance base de données sectorielles	#		#		#		#	#
FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES								
✓ FORMATION EN ANALYSE	+	++	+	++	+	++	+	++
✓ FORMATION EN ENQUETES SPÉCIFIQUES	++	+	++	+	++	+	++	+

* *Base des données pour producteurs / chercheurs*: Il s'agit d'une opération de conservation pour le long terme des données brutes, sous une forme facile d'accès, donnant ainsi la possibilité de faire plus tard d'autres analyses spécifiques.

● **Négocier le financement auprès des Partenaires au développement**

Responsabilités

Structure responsable: CNS- secrétariat permanent et DNSI (→ Institut)

Contribution technique: CPS, Budget, Direction du Trésor, PNUD, consultant national en finance

VII.2 Plan d'actions de normalisation statistique

VII.2.1 Normalisation de la production statistique

La normalisation de la production statistique se fait principalement à travers l'adoption et l'utilisation d'outils normalisés. Ceci se réalise mieux à travers la coordination statistique.

- **Adopter et diffuser la nomenclature d'activités et de produits, élaborée pour les pays membre d'AFRISTAT.**
- **Elaborer une nomenclature des professions** La DNSI doit s'impliquer dans l'élaboration de la nomenclature des professions en cours au niveau de l'OEF et d'en assurer l'appropriation au niveau national.
- **Elaborer la méthodologie pour l'établissement des comptes régionaux**
- **Diffuser sur support papier et support informatique, le code géographique en usage dans les enquêtes et recensements démographiques en vue de généraliser son emploi.**
- **Actualiser le découpage en zones agroclimatiques en tenant compte des communes rurales et préciser à nouveau les caractéristiques de chaque zone; promouvoir leur emploi dans les enquêtes et analyses.**
- **Définir des zones d'élevage et promouvoir leur utilisation dans les enquêtes d'élevage** On tiendra compte à la fois des modes et types d'élevage et du découpage en zones agroclimatiques.
- **Elaborer à partir des données du RGPH 98 et mettre à disposition, une base de sondage virtuelle multifonction pour les enquêtes socio-économiques** La base virtuelle est une liste de ménages démographiques avec pour chaque ménage, ses caractéristiques démographiques socioéconomiques principales. Pour toute enquête socio-économique, on établit à partir de cette liste, la base de sondage du premier, bien appropriée.
- **Affiner les définitions de l'exploitation et de l'exploitant agricoles afin de donner une plus grande visibilité aux rôles et fonctions des catégories de personnes de l'exploitation** Ces définitions doivent être les mêmes pour tous (notamment l'encadrement agricole) et pour toutes les opérations statistiques
- **Elaborer à partir des données du RGPH 98 et de celles du RGA une base de sondage agricole stratifiée** Lors du RGPH 98, des indications permettant d'identifier l'exploitation agricole ont été relevées. On dispose ainsi d'une liste d'exploitations agricoles permettant de reconstituer les unités primaires. Les plans de sondage seront plus efficaces si ces unités primaires sont préalablement éclatées en strates. Cette stratification se fait à partie des données du RGA.
- **Elaborer à partir des données du RGPH 98 et de celles du RGA une base de sondage horticole**
- **Rédiger et diffuser un manuel de procédure pour chaque opération statistique** Il s'agit de donner les définitions et les concepts, de décrire le procédé de collecte et d'élaboration des statistiques et de préciser les limites de celles-ci. Pour les enquêtes par sondage, on précise la taille de l'échantillon et l'erreur de sondage par niveau de signification géographique, pour les

principales statistiques. Si l'erreur relative est inférieure à 10% la statistique est qualifiée de bonne; de 10 à 15% est moyenne, plus de 15% elle est médiocre et d'utilisation très risquée.

Responsabilités

Structure responsable: CNS- secrétariat permanent et DNSI (proposée Institut)

Contribution technique: CPS, consultant national en statistique

VII.2.2. Normalisation de la diffusion de l'information statistique

- **Adopter les normes de diffusion REMADOC pour la diffusion sur papier**
- **Instituer la diffusion sur papier en fonction des catégories de cibles**
- **Instituer la documentation électronique**
- **Promouvoir la diffusion sur supports électroniques suivant des formats normalisés**

Responsabilités

Structure responsable: CNS- secrétariat permanent

Contribution technique: DNSI, CPS, REMADOC, consultant national en informatique, consultant national en communication

VII.2.3 Normalisation et rationalisation de la gestion de l'information statistique

- **Adopter au niveau national un système de gestion de l'information statistique** Choix de logiciels de gestion de données, de logiciel de cartographie et d'un système réseau.
- **Instituer par secteur, des bases de données avec un système de gestion informatique** Des textes administratifs en déterminer les conditions d'accès et d'exploitation, les conditions et règles de mise à jour etc. Chaque secteur est responsabilisé de la production à la gestion.
- **Mettre au point, adopter et institutionnaliser un système normalisé de stockage des données informatiques des enquêtes et recensements** Des actions de récupération des données des RGPH passés, des enquêtes agricoles des 5 dernières années, des enquêtes socio-économiques réalisées depuis 1988, des enquêtes démographiques et santé, seront effectuées. Ces actions sont instituer par des textes administratifs les rendant obligatoires

Responsabilités

Structure responsable: CNS- secrétariat permanent et Comité de Coordination Statistique

Contribution technique: DNSI, CPS, consultant national en informatique, consultant international en informatique de réseau

VII.3 Plans sectoriels d'actions

VII.3.1 Plan d'actions pour le système de statistiques économiques , financières et monétaires

Justificatifs des actions

- L'élaboration des comptes nationaux rencontre des difficultés en rapport avec la disponibilité à temps, des statistiques validées nécessaires. Ceci a une incidence sur la qualité des comptes et sur le délai pour les rendre disponibles. Le suivi de la conjoncture ainsi que l'élaboration des indicateurs du suivi multilatéral en sont affectés. La solution se trouve au niveau d'actions pour améliorer et rendre disponibles les statistiques des autres secteurs.
- L'année de base des comptes est actuellement 1987; les spécialistes estiment qu'il est nécessaire de changer cette base en adoptant une année plus récente. Ceci pose la question de l'indice de prix. L'indice qui est disponible est l'indice harmonisé dit UEMOA qui ne couvre que Bamako.
- Il y a nécessité de se conformer aux dernières recommandations des Nations Unies, en adoptant le SCN 93.
- La politiques de décentralisation crée à terme le besoin de disposer de comptes régionaux. Or il n'existe pas une méthodologie certifiée pour le cas du Mali.
- Il n'existe pas un système de bases de données pour gérer et rendre facilement accessible l'ensemble des statistiques économiques, financières et monétaires.
- Il est demandé au statisticien de mesurer la contribution des femmes dans la production nationale. Il faut commencer par élaborer une méthodologie permettant la prise en compte du genre dans l'établissement des comptes de la nation.

VII.3.1.1 Changement de l'année de base pour les comptes nationaux et adoption du SCN 1993

- **Former les cadres dans l'utilisation du logiciel ERETES de comptabilité national et former les cadres dans la mise en œuvre du SCN 1993**
- **Adopter à partir de 2000, l'année 1997 comme année de base de comptes nationaux et adopter le système de comptabilité du Mali au SCN 1993**

Ceci implique certaines contraintes supplémentaires pour la production statistique, au niveau du secteur rural notamment:

- ✓ Amélioration de l'estimation de la production du bétail, de la pêche, des forêts et des cueillettes;
- ✓ Détermination de la production agricole végétale selon l'année de production et non par campagne agricole;
- ✓ Ventilation des emplois en milieu rural par branche et non seulement par activité;

- ✓ Evaluation de la production avicole;
- ✓ Estimation plus fiable de la production horticole.

- **Recalculer les séries des comptes selon la base 1997 dans les SCN 1993**

Responsabilités

Structure responsable: DNSI(Institut)

Contributions techniques: BCEAO, Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, DNP, Direction du Budget, Direction Générale de la Dette Publique.
--

VII.3.1.2 Conception de la méthodologie d'élaboration des comptes régionaux

- **Former un groupe de travail pour mener la réflexion et définir les grandes règles**
- **Elaborer un document de méthodologie générale**
- **Simuler l'élaboration des comptes régionaux avec les séries existantes et mise au point des procédures**
- **Elaborer un manuel de procédures: procédures statistiques et procédures informatiques**
- **Discuter et adopter en atelier la méthodologie et les procédures et préciser les conditions de mise en œuvre**
- **Adopter officiellement le système de comptabilité régional**

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)
--

Contributions techniques: BCEAO, Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, DNP, Direction du Budget, Direction Générale de la Dette Publique, CNS, AFRISTAT, consultants nationaux.
--

VII.3.1.3 Restauration des indices de prix par milieu et par région et calcul d'un indice national

- **Elaborer les coefficients budgétaires par milieu et par région**

On mettra à profit l'enquête budget- consommation 2000-2001.

- **Coordonner et harmoniser les différents relevés de prix**

Il s'agit de bâtir ces indices de prix à partir des dispositifs existant: enquête prix agricoles de l'OMA, enquête OMBEVI, enquête prix de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence, enquête prix de la DNSI au niveau des capitales régionales, enquête prix UEMOA dans le District de Bamako. Chaque dispositif contribuera à sa façon et sans dévier fondamentalement de ses objectifs, à l'élaboration des indices nationaux et régionaux par milieu.

- **Concevoir et calculer les indices**

On définit le type d'indice, sa périodicité par milieu et niveau géographique. Un système de centralisation des données et une chaîne de traitement sont élaborés et mis en place.

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)

Contributions techniques: OMA, DNACC, OMBEVI

VII.3.1.4 Conception de la méthodologie de prise en compte du genre dans les comptes nationaux

- Former un groupe de travail pour mener la réflexion et définir les grandes règles
- Elaborer un document de méthodologie générale
- Simuler l'élaboration des comptes de la nation par genre pour les 3 dernières années et élaborer les procédures
- Elaborer un manuel de procédures: procédures statistiques et procédures informatiques
- Discuter et adopter en atelier la méthodologie et les procédures et préciser les conditions de mise en œuvre

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)

Contributions techniques: BCEAO, Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, DNP, Direction du Budget, Direction Générale de la Dette Publique, CPS/MDR, CPS santé, CNS, AFRISTAT, consultants nationaux.

VII.3.1.5 création d'une base de données économiques , financières et monétaires avec possibilité d'accès en ligne

- Définir les structures et les fonctions de la base de données économiques, monétaires et financières : Choix / acquisition du logiciel de gestion, nature et format des données, fonctions de mise à jour, de consultation et d'édition. On suggère que les données brutes servant à l'élaboration des comptes produits et branches y figurent. La base doit permettre d'éditer les comptes de la nation , le TOFE, les tableaux des situations monétaires et financières, de la dette publique. Elle doit permettre également de consulter le Budget de l'Etat et son exécution. Pour des tableaux types courants, des requêtes, paramétrées sur l'année d'exercice, peuvent être élaborées à l'avance pour faciliter la consultation à des utilisateurs peu initiés au logiciel de gestion. Devra y figurer un volet " Déclarations Statistiques et Fiscales " des entreprises. On y prévoit aussi un volet bibliothèque électronique gérant les rapports établis dans le domaine. Les rapports publiés depuis 1990 y sont stockés au commencement.
- Mettre en place la base de données:Site DNSI Les données et rapports des dix dernières années sont récupérées.
- Rédiger le manuel de procédure; rédiger et diffuser le manuel utilisateur

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)

Contributions techniques: BCEAO, Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, DNP, Direction du Budget, Direction Générale de la Dette Publique, un consultant national en comptabilité nationale, un consultant national en informatique de base de données.

VII.3.2 Plan d'actions pour le système de statistiques démographiques

Justificatifs des actions

- Il y a un retard dans la publication des premiers résultats du RGPH 98. Ceci s'explique par le retard de la mise en place des fonds pour la saisie et même une rupture de financement en cours d'opération.
- Les données et paramètres démographiques doivent être actualisés au plus tôt.
- De nouvelles perspectives démographiques doivent être établies sur 15 ans.
- Les données de l'état civil sont mal gérées et insuffisamment exploitées

VII.3.2.1 Analyse générale des données du RGPH 1998

- **Définir les thèmes de l'analyse générale**
- **Exploiter les données du RGPH**
- **Former les équipes d'analyse et rédiger les rapports de publication générale.**
- **Publier les rapports**

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)

Contributions techniques: CONACOP /DNP, CERPOD, un consultant en démographie.

VII.3.2.2 analyses spécifiques du RGPH98

- **Définir les thèmes de l'analyses spécifiques**
- **Former des équipes multidisciplinaires d'analyse et rédiger les rapports d'analyse**
- **Publier les rapports d'analyse**

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)

Contributions techniques: CONACOP /DNP, CERPOD, consultants en analyse.

VII.3.2.3 Réalisation de la sauvegarde des données brutes du RGPH98

Les sauvegardes sont faites dans un logiciel permettant des extractions et des transferts de données dans d'autres systèmes.

- **Stocker sur CD ROM en 3 copies, les données brutes du RGPH 98**

Une copie d'usage et deux copies de réserve, conservées en deux lieux différents

- **Stocker sur ZIP en 3 copies, les données brutes du RGPH 98**

Une copie d'usage et deux copies de réserve, conservées en deux lieux différents

Responsabilités
Structure responsable: DNSI (Institut)

VII.3.2.4 Concevoir et réaliser une enquête démographique inter censitaire

(Voir module démographique de l'enquête permanente auprès des ménages)

VII.3.2.5 Amélioration des statistiques de l'état civil

Structure responsable: DNSI (Institut)
--

VII.3.2.6 Réalisation de la base de données démographiques pour utilisateurs

- **Définir les structures et les fonctions de la base de données démographiques**

Il faut envisager une base relationnelle permettant de gérer plusieurs fichiers dont des fichiers de référence: codes géographiques, libellés d'entités géographiques (région, cercle, communes localité), et de position géographique. La possibilité doit être donnée de faire une représentation géographique des données (cartes thématiques). Les données portent à la fois sur les effectifs et sur les paramètres démographiques. Pour les utilisateurs non familiers à l'utilisation de l'outil informatique, on doit prévoir des requêtes préétablies permettant de visionner et d'éditer facilement des " produits statistiques": tableaux de données absolues et de paramètre, cartes thématiques. On y prévoit aussi un volet de bibliothèque électronique. La base doit être accessible en ligne.

- **Mettre en place la base de données (Site: DNSI)** Les données des trois derniers recensements celles des enquêtes démographiques des dix dernières années et les rapports publiés au cours des dix dernières années.

- **Rédiger le manuel de procédure; rédiger et diffuser le manuel utilisateur**

Responsabilités
Structure responsable: DNSI (Institut)
Contributions techniques: CONACOP /DNP, CERPOD, consultants en informatique

VII.3.3 Plan d'actions pour le système de statistiques sociales

Justificatifs des actions

- Condition de vie des ménages Les statistiques sur les conditions de vie des ménages sont vieilles sinon parcellaires. La précédente enquête Budget-Consommation date de 1988/89. L'enquête sur les conditions de vie des ménages de 1994, malgré son envergure nationale, n'a pas permis une spécification des données par milieu au sein de la région et n'a pas non plus établi le niveau de consommation physique des ménages. Plus récente, l'enquête de budget de 1998 a été circonscrite à la commune de Bamako. Si on ajoute le fait que l'analyse de ces enquêtes ait souvent été de type classique, on comprend qu'on ne dispose pas actuellement d'une panoplie d'indicateurs pertinents pour le suivi de la condition de vie des ménages; on ne dispose pas non plus de déterminants permettant de qualifier de façon objective, les différents états (stades) de la pauvreté.
- Emploi L'Office de l'Emploi et de la Formation (OEF) fait annuellement le bilan de l'emploi du secteur moderne et établit les besoins de formation du secteur moderne. L'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) réalisée par l'office permet de déterminer les paramètres du marché de l'emploi. L'imperfection du fichier de référence des entreprises, les difficultés d'obtenir des réponses des entreprises enquêtées et en fin de parcours l'insuffisance de l'analyse des données en relation avec les aspects économiques sont des handicaps au niveau du bilan de l'emploi établi sur le secteur moderne. L'EPAM connaît des difficultés d'ordre technique: base et plan de sondage, collecte et traitement informatique.
- Education En 1992, le système d'information dans l'enseignement fondamental a connu une réforme importante. Cette réforme a consacré la réalisation d'enquêtes annuelles dont l'enquête de rentrée scolaire qui permettent de faire l'inventaire des écoles et classes, des enseignants, des élèves, le recensement du matériel didactique, d'évaluer le degré de succès des élèves principalement. Par ce biais, on obtient l'essentiel de l'information statistique disponible en matière d'éducation. Cette masse importante de données pose de sérieux problèmes d'analyse et de gestion. Il existe également une difficulté à coordonner les actions de différents donateurs.
- Santé Un système national d'information sanitaire et sociale a été défini en 1998. Sa mise en place a été programmée sur 1998-2002. Ce système a été défini alors qu'au niveau national, il y avait peu de proposition pour mettre de l'ordre dans le système national d'information statistique. Ceci explique pourquoi le système national d'information sanitaire et sociale actuel, embrasse certains domaines connexes tels que la démographie et les données d'enquête. Le système national, dans sa globalité, gagnerait en cohérence et en efficacité si on opère des modifications dans la structuration du système d'information sanitaire et sociale.

- Affaires sociales Des pans entiers sont ignorés par le système d'information social dont la mise en place est prévue. On note à titre d'exemple la quasi-absence des statistiques de criminalité (judiciaires, pénitentiaires et délinquance de mineurs), les statistiques générales sur les conditions de vie des populations. Quant à la structure en données du système prévu, certains indicateurs, des taux généralement qui décrivent des phénomènes structurels, sont considérés avec une périodicité annuelle alors que leur valeur n'est pas susceptible de varier sensiblement d'une année à l'autre. En les déterminant annuellement, on observera des différences qui ne peuvent pas être considérées comme traduisant une évolution du phénomène décrit ; il s'agit plutôt du reflet des erreurs statistiques: erreurs de sondage et peut être d'observation.

VII.3.3.1 *Réalisation de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) 2001-2002*

L'EMEP est l'enquête de base en matière d'analyse de la vie sociale et économique des ménages.

L'EMEP 2001-2002 comporte :

- ✓ un volet démographique et social (taille et structure des ménages, activités et emplois, éducation et niveau d'instruction, fréquentation des infrastructures sociales, logement et commodité de vie);
- ✓ un volet consommation (alimentaire et non alimentaire);
- ✓ un volet "dépenses alimentaires et non alimentaires".

Un effort de recherche a été fait en ce qui concerne le plan de sondage pour que le niveau de signification par milieu (urbain, rural) soit le plus petit possible.

- Collecter les données de l'EMEP La collecte est prévue en quatre passages de février 2001 à janvier 2002.
- Traiter les données Saisie et apurement commencent dès avril 2001 pour se terminer en mars 2002.
- Analyser les données Il faut une analyse générale et des analyses spécifiques

- ✓ Analyse générale (avril -juillet 2002) Donne le profil général de la consommation alimentaire et non alimentaire au Mali, établit la géographie de la consommation, la géographie des dépenses.
- ✓ Analyses spécifiques (juin -décembre 2002)

- a) *Analyse de la pauvreté*: déterminants quantitatifs et qualitatifs de la pauvreté; Géographie de la pauvreté:seuil, incidence et profondeur par niveau géographique; analyse typologique de la pauvreté
- b) *Analyse de l'emploi* par genre et milieu
- c) *Education*: fréquentations et dépenses d'éducation par genre et milieu;
- d) *Démographie*: actualisation de certains chiffres de population et paramètres démographiques;
- e) *Nutrition et habitudes alimentaires*: étude des nutriments et modèles alimentaires
- f) *Modèles de consommations*: élasticités et coefficients budgétaires par niveau.

- Stockeer les données de base

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)

Contributions techniques: CONACOP /DNP, CPS santé, CPS éducation, CERPOD, ISFRA, FSJE , consultants en analyse

VII.3.3.2 Conception et réalisation de l'enquête permanente auprès des ménages

Il faut envisager la mise en place de cette enquête qui prend en compte les préoccupations de l'EDS, celles de l'enquête censitaire, les préoccupations du suivi des indicateurs de pauvreté ainsi que les préoccupations de l'EPAM pour déterminer les paramètres du marché de l'emploi. L'enquête comporte un module fixe (sur l'emploi et les modifications conjoncturelles de la consommation) et des modules changeables (portant sur le niveau d'instruction (tous les 5 ans), le niveau de scolarisation(tous les deux ans), l'équipement des ménages (tous les 5 ans), fréquentation des équipements sociaux (tous les deux ans), questions qualitatives sur la perception de la pauvreté (tous les 5 ans), volet des abattages familiaux (tous les 5 ans).

- **Concevoir l'enquête**

Le problème à solutionner est celui de l'échantillonnage pour une enquête à objectifs multiples; la contrainte est que les données doivent être au moins significatives par milieu pour chaque région et à défaut par région et par zone agroclimatique. Pour le milieu urbain il sera judicieux de considérer un sous échantillon de l'échantillon du premier degré de l'EBC. Pour le milieu rural on examinera l'opportunité de se situer par rapport à l'échantillon du premier degré de l'EBC ou de celui de l'enquête agricole de conjoncture. La chaîne de traitement informatique du module fixe est préétablie et testée. Les chaînes de traitement des modules spéciaux sont aménagées à chaque occasion.

- **Réaliser annuellement l'enquête** En période de contre saison pour des raisons pratiques: février-mars.
- **Réaliser le traitement de l'enquête** La saisie, l'apurement des données et la tabulation sont confiées à la DNSI: avril-juin de chaque année.
- **Analyser et diffuser les résultats de l'enquête** Il y a l'analyse du volet emploi (OEF), l'analyse du volet suivi des indicateurs de pauvreté (ODHD) et les analyses des volets spécifiques (CPS santé, DNSI pour les aspects démographiques): mai -juillet de chaque année.

Responsabilités

Structure responsable: DNSI (Institut)

Contributions techniques: OEF, CONACOP, CERPOD, CPS santé, ODHD, ISFRA

VII.3.3.3 Mise en place de dispositifs de recueil et d'élaboration des statistiques sociales diverses et création de la bases de données sociales

- **Elaborer et mettre en place une méthode de recueil et de collationnement des statistiques judiciaires**
- **Elaborer et mettre en place une méthode de recueil et de collationnement des statistiques pénitentiaires**

- **Elaborer et mettre en place une méthode de recueil et de collationnement des statistiques des accidents de circulation**
- **Réaliser des études sur la mendicité dans les centres urbains**
Il s'agit d'études ponctuelles réalisées périodiquement (tous les 2 ans)
- **Réaliser des études sur la prostitution dans les centres urbains**
Il s'agit d'études ponctuelles réalisées périodiquement (tous les 2 ans)
- **Mettre en œuvre la base de données sociales prenant en compte l'ensemble des statistiques sociales**

Responsabilités

Structure responsable: Direction Nationale de l'Action Sociale

Contributions techniques: DNSI, CPS santé, ODHD, ISFRA

VII.3.3.4 Révision du système des statistiques sanitaires

- **Rendre le système de gestion informatique des données compatible avec celui du système national**
- **Adopter les normes de production de l'information statistique**
- **Adopter les normes de gestion de l'information statistique**
- **Adopter les normes de publication de l'information statistique**
- **Réviser la périodicité de production de certains indicateurs sociaux**
- **Réaliser les bases de données épidémiologiques, sanitaires, hospitalières et administratives, accessibles en ligne**

Responsabilités

Structure responsable: CPS Santé

Contributions techniques: DNSI, Affaires sociales

VII.3.4 Plan d'actions pour le système de statistiques agropastorales

Justificatifs des actions

- Les besoins en statistiques agropastorales sont très variés. Les politiques de sécurité alimentaires, de lutte contre la pauvreté, de promotion de la femme et de développement du secteur rural ainsi que le suivi environnemental en ont amplement besoin. On distinguera les statistiques de production végétale avec les statistiques horticoles (légumes, fruits et fleurs) comme cas mis à part et les statistiques de l'élevage. Un effort important est fait pour établir les statistiques de production végétale alors que les statistiques de l'élevage sont pratiquement laissées pour compte; les statistiques horticoles ne sont guère produites.
- Les grands enjeux des statistiques agropastorales sont leur désagrégation géographique au niveau cercle voire au niveau de la commune, pour les besoins de la politique de décentralisation d'une part et la production des statistiques par genre pour le suivi de la politique de promotion de la femme d'autre part. C'est un défi technique que de produire des statistiques multiples et variées, de précision suffisante, satisfaisant à des besoins tout aussi variés.
- L'essentiel des statistiques de production végétale est obtenu à travers l'Enquête Agricole Permanente (EAC). Celle-ci connaît des problèmes de trois ordres.
 - a) Problèmes techniques : Les statistiques produites par l'EAC sont de façon générale d'une précision bonne à suffisante au niveau national. Au niveau régional, les erreurs de sondage sont déjà importantes. C'est dire que le dispositif ne peut pas produire, dans sa conception actuelle, des données statistiquement significatives au niveau infra régional.
 - b) Problèmes de gestion et d'organisation: Le dispositif connaît des retards dans la collecte se traduisant par d'importants retards de publication des résultats. La raison principale est le retard dans le déblocage des fonds nécessaires à la réalisation des opérations. Par ailleurs, le personnel affecté à la collecte est peu motivé et son effectif diminue d'année en année, augmentant ainsi la fragilité du dispositif.
 - c) Problèmes de coordination La coordination entre les dispositifs statistiques de la DNSI, de la CMDT et des Offices Opérations agricoles est faibles. L'EAC doit pouvoir intégrer dans son plan de sondage, l'échantillon de la CMDT afin de cesser la double collecte auprès des paysans encadrés par la CMDT. De même les statistiques de production des opérations et des offices doivent être établies selon les mêmes mornes que celles de l'EAC; ce qui demande une évaluation des dispositifs de ces structures.
- Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est une opération statistique dont l'un des objectifs est de fournir un référentiel permettant d'améliorer techniquement les enquêtes annuelles de production. En l'absence d'une telle opération, le statisticien manque d'élément pour améliorer l'EAC. Le RGA pour pleinement jouer ce rôle doit avoir un niveau de signification petit (niveau cercle au plus).
- Concernant l'élevage, les effectifs du cheptel sont établis annuellement à partir des effectifs de l'enquête élevage de 1991, auxquels on applique un taux de croît déterminé de façon empirique. Les statistiques d'abattage ne concernent que les abattages contrôlés; ne sont donc pas pris en compte les abattages familiaux à l'occasion d'évènements sociaux, religieux et civils qui ne sont pas a priori négligeables. De façon plus générale, les statistiques de production animale (lait, viande, cuirs et peaux, œuf) sont parcellaires et peu fiables.

- Dans le domaine horticole, une enquête expérimentale a été réalisée en 1995 afin de donner un panorama de la production péri urbaine de légumes. Aucune suite n'a été donnée à ce test. Actuellement, est en cours une étude expérimentale, à la recherche d'une méthodologie d'évaluation de la production fruitière.
- Les statistiques sur les infrastructures rurales (aménagements et équipements) ne sont pas à jour.
- Une base de données a été créée pour centraliser et gérer au niveau de la CP, les statistiques du secteur rural. Sa mise à jour se fait de façon inégale. Elle n'est pas conçue pour permettre une grande accessibilité des utilisateurs autres que la CPS.

VII.3.4.1 Réalisation du recensement général de l'agriculture (RGA)

- **Reprogrammer le RGA**

Le financement du RGA n'est pas encore bouclé. D'autre part, l'EMEP étant déjà programmé pour 2001 /2002, il sera difficile de réaliser à cette période une autre opération statistique de l'envergure du RGA. La période la plus indiquée est 2003.

- **Réviser la méthodologie du RGA**

Pour des besoins de précision des résultats désagrégés au niveau du cercle, il est indispensable d'améliorer le plan de sondage suivant deux directions. D'abord, les unités primaires (SE) doivent être stratifiées par segmentation en type d'exploitation; le sondage se fait sur des segments formés de SE homogènes en type d'exploitation. Le critère de stratification en type d'exploitation peut être d'ordre quantitatif (taille des exploitations en personnes actives) ou qualitatif (type d'agriculture pratiquée, avec ou sans élevage etc.). En second lieu, l'allocation de l'échantillon de 1500 SE entre univers de sondage (cercle ou partie de cercle) doit être optimale afin de minimiser l'erreur de sondage en son sein. Ceci demande des calculs de précision sur les échantillons de l'EAC des années antérieures. On saura par la même occasion, pour une variable de référence, la précision attendue pour chaque univers de sondage.

- **Rechercher le financement** (cf. actions au point VII.1.7.a)

- **Réaliser la collecte des données**

La collecte des données se fait de d'avril 2003 à janvier 2004. Les volets de l'EAC tels que la prévision des récoltes, l'estimation des rendements et l'estimation des stocks résiduels des paysans, sont intégrés aux opérations du RGA mais se font sur un sous échantillon de l'échantillon du RGA.

- **Traiter les données**

- **Analyser les données**

- a) **Analyse générale**

Elle fait le profil général de l'agriculture malienne et en fait la géographie.

- b) **Analyses spécifiques**

Des thèmes d'analyse sont déterminés au cours d'un atelier puis confiés à des équipes spécialisées.

- **Stocker des données brutes**

Responsabilités
Structure responsable: CPS MDR
Contributions techniques: DNSI, DNAMR, DGRC, CMDT, ON, ORM, ORS

VII.3.4.2. Amélioration de l'enquête agricole de conjoncture (EAC)

- **Relire les objectifs et programmer la collecte**

La vocation de l'EAC est de faire des prévisions de récolte et l'estimation des stocks résiduels, d'estimer la production post récolte. Elle reste cependant le meilleur outil permettant de disposer de statistiques au moindre coût, de multiples statistiques nécessaires pour la gestion du secteur à court terme et pour les politiques de développement. La périodicité de ces dernières statistiques n'est pas la campagne agricole. Ceci mène à considérer l'EAC comme une enquête composite à structure variable. Elle comprend un module fixe, répété chaque année et des volets changeant d'une année à l'autre. La module les objectifs de prévision, d'estimation de stock et d'estimation post récolte de la production agricole. Les volets variables répondent à des besoins spécifiques des utilisateurs qu'on essaye de satisfaire suivant un programme. Le programme suivant est proposé à titre indicatif:

- a) **2001:** population agricole, occupation et sources de revenu selon le genre;
- b) **2002:** équipement et intrants des exploitations agricoles
- c) **2003:** autres thèmes du RGA
- d) **2004:** vulgarisation et adoption de thèmes techniques; indicateurs de mesure d'impact
- e) **2005:** pertes post récoltes

- **Réviser la méthodologie**

Amélioration avant le RGA 2002: La base de sondage issue du RGPH 1998 doit être utilisée au lieu de celle issue du RGPH antérieur. La nouvelle base de sondage donne la possibilité d'échantillonner par zone agroclimatique et de faire la stratification des unités primaires (SE). Il faut par ailleurs chercher à optimiser l'allocation de l'échantillon entre les strates. Dans le souci de faire des économies, on tiendra compte dans le plan de sondage de l'échantillon enquêté par la CMDT afin de pouvoir prendre en compte ses données collectées. On passe en revue les enquêtes réalisées dans les zones aménagées (secteur moderne) afin d'améliorer et d'uniformiser les méthodologies.

Révision après le RGA 2002:

- a) On cherche principalement à abaisser le niveau de signification des résultats de l'enquête. On vise le niveau le plus proche du cercle. Ceci amène d'abord à considérer le découpage du RGA en strates géographiques. Ensuite les données du RGA sont utilisées pour faire une typologie fine des exploitations agricoles. Cette typologie sert de critère de stratification des unités primaires.
- b) Rédaction de manuel de méthodologie générale. Un tel manuel est indispensable et ne doit pas être confondu avec les manuels de collecte. Il définit les orientations et choix techniques, expose l'enquête dans tous

ces compartiments: de la conception à l'exploitation en passant par la collecte.

- **Réorganiser la collecte**

La réorganisation de la collecte vise d'une part à baisser le coût de l'opération et d'autre part à augmenter le rapport qualité coût. Il faut pour cela envisager l'utilisation d'enquêteurs auxiliaires basés dans les SE échantillons. Un test sera fait en 2001 sur une centaine de 100 puis évalué. A partir de 2004, on pourrait commencer l'introduction graduelle de ce type d'agents (homme; femme) partout où c'est possible et souhaitable. Le programme de collecte en est amélioré.

- **Améliorer le traitement**

La chaîne de traitement doit être élaborée et consignée sur un manuel de traitement: procédures et programmes de saisie et d'apurement des données, programmes de tabulation. On envisage une plus grande régionalisation du traitement.

- **Réaliser annuellement l'EAC**

- **Publier les résultats**

Mars de chaque année pour les données annuelles.

- **Stocker les données de l'EAC**

Responsabilités
Structure responsable: DNSI
Contributions techniques: BSSE, CPS

VII.3.4.3. Réalisation de l'enquête troupeau

- **Définir les objectifs**

Elle vise à déterminer pour une période donnée, les paramètres bio économiques du troupeau pouvant servir pour projeter les effectifs du cheptel et aussi calculer les entrées sorties du troupeau. Ces paramètres doivent être établis par zone d'élevage afin de leur donner un caractère suffisamment opérationnel.

- **Concevoir la méthodologie**

On se réfère aux zones d'élevage, aux modes et types d'élevage ainsi qu'aux espèces. L'enquête se fait sur un échantillon de troupeau; l'échantillon est suivi pendant 12 mois au rythme d'une visite par mois.

- **Réaliser l'enquête**

L'enquête est réalisée tous les 3 ans. La première réalisation se fera en 2004, après le RGA.

- **Exploiter, analyser et publier les résultats**

- **Stocker des données**

Responsabilités

Structure responsable: BSSE DNAMR

Contributions techniques: DNSI, OMBEVI

VII.3.4.4. Amélioration des statistiques d'abattage

- **Recenser les abattoirs**
- **Améliorer la méthode d'élaboration des statistiques administratives sur les abattages**
- **Améliorer le traitement des statistiques d'abattage**
- **Concevoir et réaliser périodiquement (tous les 5 ans) une enquête sur les abattages familiaux**
(à intégrer à l'enquête ménage ; voir VII.3.3.2).

VII.3.4.5. Réalisation de l'enquête fruitière

- **Définir les objectifs**
- **Concevoir la méthodologie**
 - a) Recensement administratif des sites de production fruitière
 - b) Echantillonnage au premier degré des sites et au second degré les vergers
 - c) Méthode d'évaluation de la production
- **Réaliser l'enquête**
- **Traiter, analyser et publier les résultats**
- **Stocker les données**

Responsabilités

Structure responsable: BSSE DNAMER

Contributions techniques: DNSI, AFRISTAT

VII.3.4.6. Réalisation de l'enquête maraîchère

- **Définir les objectifs**
- **Concevoir la méthodologie**
 - a) Recensement administratif des sites de production
 - b) Echantillonnage au premier degré des sites et au second degré les maraîchers
 - c) Méthode d'évaluation de la production
- **Réaliser l'enquête**
- **Traiter, analyser et publier les résultats**
- **Stocker les données**

Responsabilités

Structure responsable: BSSE DNAMER

Contributions techniques: DNSI, AFRISTAT

VII.3.4.7. Approfondissement des enquêtes marchés agricoles

- **Prendre en compte le marché de poisson**
- **Prendre en compte le marché de volaille**

Responsabilités

Structure responsable: OMA

Contributions techniques: DNSI, OMBEVI, DGRC

VII.3.4.8. Redéfinition et reformatage des bases de données agropastorales

- **Définir la structure de la base**
- **Elaborer les procédures**
- **Reconstituer la base de données**

Responsabilités

Structure responsable: CPS MDR

Contributions techniques: DNSI, DGRC, DNAER

VII.3.5 Plan d'actions pour le système de statistiques des entreprises non agricoles

Justificatifs des actions

- La base de l'enquête de production industrielle est viole. Le recensement industriel 2000 doit être mis à profit pour la changer. Par ailleurs cette enquête n'est pas aussi régulière (annuelle) qu'elle devrait l'être.
- Les statistiques du commerce, de l'artisanat, de l'orpaillage sont soit sommaires soit de qualité très moyenne. Pour les besoins de comptabilité nationale, il est nécessaire de les améliorer de façon substantielle.
- Les procédures de mise à disposition des données existantes ne sont pas efficaces. Toutefois, la question doit être posée davantage en terme de gestion informatique de ces données .

VII.3.5.1. Amélioration des statistiques de production industrielle

- **Etablir sur support informatique et support papier, le répertoire des unités de production industrielle**
- **Changer la base de l'indice de production industrielle et élargir l'échantillon d'observation**
- **Réaliser trimestriellement l'enquête de production industrielle** L'enquête comprend un volet production effective et un volet perspectives de production. Etant donné le caractère sensible des déclarations des entreprises, il faut envisager des actions de sensibilisation et de formation en leur endroit.
- **Publier trimestriellement les statistiques de la conjoncture industrielle**

Responsabilités

Structure responsable: DNI

Contributions techniques: CCIM, DNSI

VII.3.5.2. Amélioration des statistiques du commerce et de l'artisanat

- **Elaborer une méthode de recensement des unités établissements commerciaux et artisanaux et réalisation d'un répertoire**

(Pour le milieu urbain, on pourrait partir des fichiers des impôts des communes et trouver une méthode d'amélioration de l'exhaustivité cette liste. Cette liste pourra être croisée avec celle établie sur la base des fichiers d'immatriculation DNSI et CCIM. Pour le milieu rural la liste des marchés journaliers et hebdomadaires).

- **Mettre au point une enquête légère sur le commerce et l'artisanat**
- **Réaliser trimestriellement l'enquête légère sur le commerce et l'artisanat**

- **Diagnostiquer les statistiques du commerce extérieur et appliquer les mesures d'amélioration**

Responsabilités

Structure responsable: Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence

Contributions techniques: Douanes, CCIM, Coopératives des artisans , DNSI

VII.3.5.3. Amélioration des statistiques de transport

- **Améliorer le circuit de recueil des données auprès des services techniques**

Amélioration des fiches de recueil (simplification par rationalisation), formation et sensibilisation des préposés à l'enregistrement et systématisation du recueil.

- **Conception et réalisation d'une enquête de base pour déterminer des comptes d'exploitation types**

- **Révision de l'enquête régulière sur les prix et coûts de transport**

Responsabilités

Structure responsable: CPS Transport

Contributions techniques: Observatoire des Transports, DNSI

VII.3.5.4. Amélioration de l'estimation de la production de l'orpailage

- **Recensement et qualification des sites selon la nature et l'importance par saison**

- **Elaboration méthodologique et réalisation d'une enquête de suivi de la production d'orpailage**

Responsabilités

Structure responsable: CPS mines et énergie

Contributions techniques: DNI, DNSI

VII.3.5.5. Conception et réalisation des bases de données des entreprises non agricoles (site DNI)

- **Définir des bases de données accessibles en ligne pour les statistiques industrielles , les statistiques du commerce et de l'artisanat, les statistiques du transport et les statistiques minières et énergétiques**

Doivent y figurer dans chaque base, un volet indicateurs de base, un volet répertoire des unités de production et un volet documentation électronique.

- **Mettre en place à la DNSI les bases de données**

Une fois déterminées les structures des fichiers, les données sont saisies par structure de production.

Responsabilités

Structure responsable: DNI

Contributions techniques: CPS transport, Observatoire des Transports, CPS mines et énergie, DNSI

VII.3.6 Plan d'actions pour le système de statistiques environnementales

Justificatifs des actions

- Les besoins en statistiques pour le suivi de l'environnement sont divers. En plus des statistiques de pollution et des indicateurs sur l'état des ressources naturelles, ces besoins comprennent les indicateurs socio-économiques mesurant les conditions de vie des populations. La production et la gestion de ces derniers indicateurs incombent à d'autres systèmes d'information sectoriels (démographie, santé, statistiques sociales).
- Il n'existe pas de dispositif de collecte ou même de recueil de suivi de la pollution; il n'existe pas non plus de dispositif spécifique de collecte pour les indicateurs mesurant l'état des ressources naturelles, mais ces derniers indicateurs dérivent de façon un peu accessoire d'opérations statistiques ayant d'autres objectifs. Il s'agit principalement des enquêtes et recensements démographiques (commodités de l'habitat, foyers améliorés), des enquêtes et recensements agricoles (superficies cultivées, utilisation d'engrais et de pesticide), du recueil des statistiques administratives des eaux et forêts et du suivi météorologique.
- La diversité de situations pose de toute évidence un problème de gestion (canalisation) des données pour une meilleure utilisation dans le domaine environnemental.

VII.3.6.1. Définition des priorités en matière de production de statistiques sur l'environnement

- Définir un nombre d'indicateurs pertinents pour le suivi et dont la collecte est possible compte tenu de l'état de la technologie et de l'organisation des structures de production.
- Déterminer les spécifications souhaitées pour ces indicateurs : périodicité, niveau géographique de signification.

Responsabilités

Structure responsable: PGRN

Contributions techniques: DNSI, CPS/MDR, Direction Nationale de la Conservation de la Nature, Direction Nationale du Contrôle des Nuisances

VII.3.6.2. Elaborer des statistiques environnementales

- Identifier les sources administratives d'information et organiser le recueil et le collationnement de données environnementales
- Valoriser les données collectées par les enquêtes programmées pour produire des indicateurs nécessaires au suivi environnemental

Données du RGPH, du RGA, de l'enquête agricole permanente, de l'EBC

- Concevoir et intégrer un module d'évaluation de la consommation de bois dans le dispositif d'enquête permanente auprès de ménages

Ce module permettra d'évaluer tous les 5 ans, le ratio de consommation moyenne de bois par ménages et par habitant selon le milieu (urbain/ rural) et la région.

- **Améliorer la gestion et l'accessibilité des données sur la production des Eaux et Forêts et de données sur l'aménagement du territoire**

Responsabilités

Structure responsable: CPS/ MDR

Contributions techniques: DNSI, PGRN, DGRC, DNAER, Direction Nationale de la Conservation de la Nature, Direction Nationale du Contrôle des Nuisances

VII.3.6.3. conception et réalisation de bases de données sur l'environnement

- **Concevoir et réaliser une base de données pour les autres indicateurs environnementaux**

Responsabilités

Structure responsable: CPS MDR

Contributions techniques: DNSI, PGRN, DGRC, DNAER

VII.3.7 Contrôle de la réalisation du plan d'actions

- **Instaurer un mécanisme de suivi du plan d'actions:**

- ✓ mécanisme de suivi de la réalisation des actions opérationnelles;
- ✓ mécanisme de suivi de l'exécution du budget des opérations statistiques courantes et du plan de financement des opérations spéciales.

- **Produire un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action.**

Responsabilités

Structure responsable: CNS - secrétariat permanent

Contribution technique: Consultant national

ANNEXES

- 1) *Demande de statistiques***
- 2) *Chronogramme des activités des plans d'actions***

Demande de statistiques à partir des besoins exprimés et de leur consolidation en fonction des politiques

• besoins exprimé

• élément consolidé

Demande de statistiques à partir des besoins exprimés et de leur consolidation en fonction des politiques

+ besoin exprimé

• élément consolidé

Domaine	Catégories de Statistiques										Abattage s animaux
	Superficie rendements production agricole	Superficie production horticole	Commerce extérieur produits alimentaires (animaux et végétaux)	Effectif cheptel et volaille	Produits de l'élevage	Prix produits végétaux	Prix produits de l'élevage	Population résidente (effectifs âge, sexe, activité)	Santé animale (infrast, maladies, produits)	Superficies aménagées par type	Statistiques pêche et forêt
Politique économique générale	x	x		•				x			
Lutte contre la pauvreté	•	x	•		•	•	•	x			
Politique de Sécurité alimentaire	x	x	x	x	x	x	x	•	x	x	x
Politique sociale					•			x			
Politique sanitaire								x			
Politique d'éducation								x			
Politique de développement rural	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Politique de promotion des femmes	•	•		x	x	•	•	x		•	
Politique de transport	•	•						•			
Politique touristique											
Politique environnementale	x										
Etudes sectorielles	x	x	•		•	•	•	•	•	•	•
Information et Gestion des structures associatives	•	•			•	•			•	•	
Information générale								x			

Demande de statistiques à partir des besoins exprimés et de leur consolidation en fonction des politiques

+ besoin exprimé

• élément consolidé

Domaine d'utilisation des statistiques	Catégories de Statistiques										Autres indicateurs environnementaux	Statistiques touristiques	
	Statistiques intrants agricoles	Statistiques produits de cueillette	Répertoire des associations et coopératives	Statistiques des sociétés et coopératives	Statistiques météo	Parc véhicules de Transport	Etat infrastructure de communication	Statistiques de l'habitat	Prix transport	Statistiques par genre	Consommation énergie	Consommation bois de chauffe	
Politique économique générale													x
Lutte contre la pauvreté	•	x	x	x						•			
Politique de Sécurité alimentaire	x	•			•	•			x	x			
Politique sociale	•	•				•			x	x			
Politique sanitaire										•			
Politique d'éducation										•			
Politique de développement rural	x		x										
Politique de promotion des femmes	•	•	•	•		x	x	x	x	x	•		
Politique de transport	•					x	x	x	x	x	x		
Politique touristique													
Politique environnementale											x		
Etudes sectorielles	•					•	•			•	x	x	
Information et Gestion des structures associatives	•					x	•			•	x	x	
Information générale													